



## Procès-verbal

---

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2022

---

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le LUNDI DIX OCTOBRE à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX.

### Etaient présents :

M. Y. BOURREL - **Maire**

Mmes et Mrs. : S. CRAMPAGNE – L. TRICOIRE – C. FAVIER – L. BELEN – L. GELY – L. PRADEILLE (*jusqu'au point 2*) – P. MOULLIN-TRAFFORT – L. CAPPELLETTI - **Adjoint.**

Mmes et Mrs. : B. GANIBENC – F. DENAT – D. BALZAMO – D. TALON – M. RENZETTI – S. EGLEME – R. BARTHES – B. MAZARD – V. ALZINGRE – S. DEMIRIS – F. DALBARD – S. GRES-BLAZIN – G. DEYDIER – B. COISNE – M. PELLETIER – G. PARMENTIER – PM. CHAZOT - **Conseillers.**

### Absents excusés :

Mmes et Mrs. : L. PRADEILLE (*à compter du point 3*) – C. CLAVEL – M. LEVAUX – A. SAUTET – S. BEAUFILS – C. KORDA – D. BOURGUET – P. GUIDAULT

**Procurations :** L. PRADEILLE à S. CRAMPAGNE  
M. LEVAUX à L. TRICOIRE  
A. SAUTET à L. GELY  
S. BEAUFILS à V. ALZINGRE

C. KORDA à R. BARTHES  
C. CLAVEL à D. TALON  
D. BOURGUET à B. COISNE  
P. GUIDAULT à M. PELLETIER

**Secrétaire de séance :** F. DALBARD

Monsieur Yvon BOURREL : Bienvenue à toutes et tous ! Ce conseil municipal, au regard de l'actualité, qui est bien cruelle puisque nous avons perdu, la semaine dernière, un ami pour certains, un collègue pour d'autres, monsieur Christian Claverie qui a été conseiller municipal de 1995 à 2000 et de 2008 à 2020, disparu subitement la semaine dernière. Ses obsèques étaient samedi. Je vais vous demander, chers collègues, d'observer une minute de silence en sa mémoire. Je vous remercie. L'actualité, c'est aussi, avant que je ne rappelle les événements majeurs qui ont marqué ces dernières semaines, Octobre rose. Je demande à notre première adjointe, madame Crampagne, de vous dire quelle est l'action de la commune envers nos agents et envers la population. Même si certains signes extérieurs ne vous ont pas échappé et même si certains d'entre vous en êtes également les acteurs au sein du milieu associatif ou personnel.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous ! Ça ne vous aura pas échappé, sur la commune, on a la chance d'avoir un tissu associatif qui est fortement mobilisé autour de cette importante manifestation qui, tout au long du mois d'octobre, nous invite à nous dépister toutes et tous. Et nous avons voulu, au sein de la collectivité, vraiment recentrer ce message de prévention et d'invitation de l'ensemble de la population et de nos agents à se dépister. C'est la raison pour laquelle nous avons à la fois transmis un document via les coffres-forts électroniques et notre service de prévention. L'ensemble des assistants de prévention des foyers dans les services sillonnent la commune et vont à la rencontre de l'ensemble des services pour réévoquer avec eux cette question du dépistage et l'importance de le faire. Et cette année, pour marquer les esprits, nous avons fait fabriquer un petit pin's. Vous avez chacun sur votre table un exemplaire pour que tout au long du mois d'octobre et au-delà, surtout, on pense à ce message important qui permet aujourd'hui, on le sait, de sauver beaucoup de vies.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci beaucoup, Sophie. Je manquerais à tous mes devoirs si je ne sacrifiais pas l'introduction classique de ce conseil en nommant comme secrétaire de séance Monsieur Dalbard François. Vous dire que nous avons des procurations : madame Levaux à monsieur Tricoire ; madame Korda à madame Barthes ; monsieur Clavel à monsieur Talon ; monsieur Sautet, à madame Gely ; monsieur Pradeille qui quittera la séance en cours de route à madame Crampagne ; madame Beauvils à madame Alzingre ; monsieur Bourguet à monsieur Coisne et madame Guidault à madame Pelletier. Nous devons adopter le dernier procès-verbal qui était celui du mois de juillet (ndlr juin).

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire, avant l'approbation, concernant le dernier conseil, je voudrais faire une remarque si c'était possible.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous en prie.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Bien que le délai légal de cinq jours francs soit respecté sur la communication des éléments avant le conseil, j'attire une nouvelle fois votre attention sur le fait il ne permet pas un travail complet au regard de la masse documentaire partielle. C'est pourquoi, en ma qualité de conseiller municipal, je porte à la connaissance de ce conseil les faits suivants, à la demande des riverains dont le représentant est présent ce soir dans l'assistance : le point 19 du conseil municipal du 27 juin 2022 traitait de l'aménagement de la rue Pablo Picasso avec l'approbation d'une concession à titre onéreux d'une partie de parcelle privative communale non cadastrée. La situation résulte d'un contentieux depuis de très nombreuses années entre un propriétaire, les autres riverains et la municipalité. Cette délibération tentait à mettre fin au litige par une négociation entre ledit propriétaire et la commune. Or, les riverains n'ont pas été sollicités. Ils s'interrogent sur le fait que la mairie privilégie un intérêt au détriment de l'intérêt public, privant ainsi les riverains d'un espace vert et d'un espace de stationnement. Dans cette affaire, les riverains reprochent à la commune de ne pas être exempte de reproches au moment de la prise en charge du lotissement, il y a quelques années, et des multiples relances depuis cette date, lors de l'installation, dès le départ, d'une occupation illégale, d'un espace vert jamais remis en cause, de l'absence de réaction de la municipalité sur les interdictions d'accès. Les riverains alertent, par ailleurs, sur l'aménagement et les travaux de la rue Pablo Picasso en cours et à venir, indépendamment de cette affaire de cession. Le collectif des riverains de la rue Pablo Picasso demande une concertation dans les plus brefs délais. En tant que conseiller municipal, je n'ai pas été en mesure, compte tenu du délai de prévenance

insuffisant et du non-accès aux documents nécessaires, de répondre aux interrogations de nos concitoyens concernés. Monsieur le Maire, je vous invite donc à entamer le dialogue avec nos concitoyens demandeurs.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est vrai, Monsieur Chazot, que ça n'a duré que depuis 30 ans et qu'un jour on l'a réglé, pas forcément avec l'accord et au gré de certaines parties prenantes. Pour autant, une réponse a été apportée à une demande qui a été formulée, il y a quelque temps, d'un riverain de la rue Picasso. Et le temps d'instruction du dossier n'est guère différent de celui des autres. Mais cette affaire qui était dans les mains des avocats, comme vous le savez, n'est pas une affaire bâclée. On a trouvé un consensus, on a fait un pas les uns vers les autres. Après, si ce n'est pas au goût de certaines personnes, je le regrette. Nous avons fait au mieux.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : La demande portait également sur les prochains aménagements de travaux dans cette rue, qui sont en cours ou à venir. D'où l'objet de la demande.

Monsieur Yvon BOURREL : Une réponse sera apportée. Je me tourne vers notre ami François Dalbard qui vous dira que quand le programme de travaux va être arrêté, nous pourrons répondre. Pour le moment, nous n'avons pas fait la préparation budgétaire. Il y a des arbitrages de cadrage à faire pour savoir quelles sommes seront consacrées et quelles seront les priorités. Il serait malvenu de ma part aujourd'hui, faisant fi de ce que les commissions examineront et de ce que le Groupe Majoritaire arbitrera comme structure de budget, de prendre un engagement, mais ce sera fait, Monsieur Chazot.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous en prie. Monsieur Deydier ? Mettez le micro, s'il vous plaît.

Monsieur Gérard DEYDIER : Avant d'attaquer la longue liste qui est planifiée pour le conseil municipal, je voudrais juste revenir sur les Assises de la santé que vous avez tenues il n'y a pas longtemps.

Monsieur Yvon BOURREL : Auxquelles vous étiez invité.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je m'attendais à autre chose. J'ai été invité, mais je ne suis pas venu parce que j'estime qu'il y a des problèmes de fond et de forme. Les problèmes de fond sont d'avoir déjà choisi un cabinet, alors que je vous avais demandé d'avoir un groupe de travail spécifique sur le sujet. Le cabinet, dans son compte rendu, a oublié de mentionner ou n'a pas consulté les documents disponibles, par exemple, le rapport qui a été fourni au gouvernement il y a à peu près huit mois sur l'état des maisons de santé au niveau de la France entière. Dans ce rapport, il y a un paragraphe important qui indique que 65 % des maisons de santé sont déficitaires. C'est quelque chose, à mon sens, que tout le monde doit savoir. Après, sur les documents qui n'ont pas été exploités vis-à-vis de l'ARS, il manque, par exemple, dans le décompte des Carnonnais, les 4 834 personnes qui avaient une Carte vitale active au 1<sup>er</sup> juin. Ils ne sont pas allés chercher cette information-là. À partir de ce moment-là, les décisions qui pourraient en découler seraient, à mon sens, biaisées. Sans parler du fait que dans ce que je me suis aperçu que, à Carnon, rien n'est fait pour l'instant, le dossier est reculé aux calendes grecques. C'est un sentiment qui est quand même dur à admettre, sachant que je vous ai sollicité pendant plusieurs mois sur le sujet.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous l'avez dit, Monsieur Deydier, c'est un sentiment, mais la réalité est entre mes mains. Chaque conseiller va recevoir ce soir, je voulais m'en ouvrir à vous, un point préliminaire sur le compte rendu de cette réunion. Il y a des décisions qui seront prises, une étude locale qui a été faite. Il me semble que ce qui intéresse les Carnonnais et les Melgoriens, c'est de savoir quelles seront les actions qui seront menées vers eux, même si le contexte local peut paraître différent du contexte national. Ça dépendra aussi des discussions que nous avons avec les professionnels de santé. Il n'y a rien qui est arrêté. Les réunions étaient ouvertes, personne n'en était exclu. Aujourd'hui, il y a des orientations qui sont prises, rien, rien n'est ficelé. Vous prendrez connaissance du compte rendu qui a été rédigé par nos services. Ensuite, nous reviendrons bien sûr sur le sujet. Il n'y a rien d'irréversible.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous en prie. Je ne vais pas en faire le commentaire, ce sera l'objet peut-être d'un autre point dans un conseil municipal à venir. Je voudrais vous dire que nous avons eu, le mercredi 21 septembre, une réunion avec nos collègues de Palavas, du Grau-du-Roi et de la Grande-Motte pour lancer la Baie de Camargue Sailing, c'est-à-dire la préparation aux jeux Olympiques Paris 2024, avec les évolutions de nos champions du monde dont Noé Garandeau, sur le plan d'eau, qui a suivi la vedette, ce qui nous a amenés à avoir un impact sportif et touristique en termes d'image de la baie d'Aigues-Mortes, laquelle consacre également un travail fait au niveau environnemental sur cette baie, avec le 24 et le 25 septembre, le Wingfoil Event, la première compétition Windfoil où nous avons eu des Néocalédoniens, des Américains et des Anglais. C'est un événement qui a très bien marché et à mon avis, qui ancre durablement l'identité caronnaise, le nautisme dans les écoles caronnaises avec ces pépinières de champions. Les Assises de la santé, je n'en parle plus. Vous dire que nous avons reçu avec madame Crampagne et quelques autres élus, le vendredi 16 septembre à Carnon, le ministre de l'Éducation Nationale, monsieur Pap Ndiaye, qui est venu se rendre compte du travail qui était fait au niveau du travail des enfants qui souffraient de troubles autistiques, dans l'unité d'enseignement. Madame la Rectrice et également toutes les autorités scolaires ont vu le remarquable travail qui était fait à Carnon. J'en profite pour remercier toutes les personnes et les services, madame Crampagne qui, en tant qu'adjointe aux affaires scolaires, s'en est occupée avec les services, qu'ils soient techniques ou scolaires. Un travail remarquable d'installation a été fait, qui a suscité de l'admiration, mais ce qui compte, c'est surtout que ce soit utile. Je me tourne également vers Béatrice Mazard, qui fait partie de cette équipe. Vous dire que c'est une fierté pour la commune. D'autant plus qu'on l'a fait gratuitement et qu'on ne fait pas appel à des contributions des communes dont nous accueillons les enfants. Plus récemment, la semaine dernière, madame Bérangère Couillard, qui est secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour justement attirer son attention sur deux aspects de la gestion du littoral : le fait que les seuls frais, que ce soit des EPI, ce soit de la gestion du domaine public maritime, ne peut pas incomber aux seules collectivités riveraines, lesquelles se voyaient dans le même temps privées d'une source de revenus par l'application d'un SCoT très restrictif concernant l'interdiction des grandes buvettes de plage sur le domaine public maritime. Et il se trouve que le rapport fait par l'inspecteur général Schmidt et le préfet Leleu a été dévoilé ce même jour. Le sénateur Gras nous accompagnait à cette visite avec nos services municipaux. Nous attendons le développement de cette visite qui, je l'espère, saura prendre en compte les charges induites auxquelles nous participons depuis tant d'années et convaincre également le Conservatoire du littoral qu'il convient également de faire payer un petit peu l'utilisateur. Donc, c'étaient quelques événements qui ont marqué l'actualité. Nous allons passer sans tarder, sans transition, à l'ordre du jour qui est assez chargé. On vous a précisé les décisions municipales en les détaillant. Vous avez remarqué l'effort qui a été fait de lisibilité. Un document doit être le plus transparent possible. Vous avez toutes des imputations, parfois vous avez des contentieux d'urbanisme. Bien sûr, on ne dit pas le nom de la personne parce que ça ne se fait pas, mais vous avez, de manière exhaustive, l'ensemble des décisions qui ont été prises pour assurer le fonctionnement quotidien de la commune dans ses manifestations et dans ses achats qui ne relèvent pas de décisions spécifiques concernant certains projets. Si vous avez des questions là-dessus ? Excusez-moi, on n'a pas adopté le compte rendu du précédent conseil. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Est-ce que tout le monde est d'accord pour l'adoption du compte rendu du conseil ? Voilà, je vous remercie. Il est adopté. Pardonnez-moi quand on veut faire trop de choses à la fois et écouter tout le monde...

**Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :**



## **1. DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur Yvon BOURREL : Est-ce que vous avez des questions sur les décisions municipales ? Monsieur Deydier.

Monsieur Gérard DEYDIER : J'ai vu en point 101 qu'il y avait un partenariat avec le Collège de l'Étang de l'Or et je renouvelle la question que j'avais déjà posée l'année passée. Qu'en est-il des collégiens caronnais ?

Monsieur Yvon BOURREL : Effectivement, on a des collégiens qui vont à l'Étang de l'Or à Mauguio.

Monsieur Gérard DEYDIER : Qui sont couverts par votre décision. Très bien.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. Et il y a des élèves qui vont à La Grande-Motte, des Carnonnais. Quand il y a des actions partenariales, vous connaissez les pédagogues, ils nous proposent parfois, parfois ce sont nous qui proposons. Là, il se trouve que c'était un pass Culture pour les spectacles de la saison culturelle au théâtre Bassaget.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Patty, si tu veux compléter ? Le projet de pass Culture est né d'un travail d'échange pédagogique avec les professeurs de français du collège de l'Étang de l'Or, avec lesquels il y a d'autres partenariats qui se nouent souvent à leur demande, avec la possibilité, notamment, quand on a des spectacles en création, de venir pour des bords de plateau, etc. C'était une proposition, au départ, qui avait été coconstruite. Il n'y a l'équivalent qui existe avec le collège de la Grande-Motte parce qu'ils ne sont pas sur le même registre. Mais en termes d'accès à la culture et au théâtre, on pourrait très bien l'imaginer, il n'y a pas de raison. Mais au départ, c'est un projet pédagogique porté par les professeurs. Pour pouvoir mettre en place le pass Culture, il y a des professeurs qui sont volontaires pour encadrer les élèves lorsqu'ils viennent sans leurs parents au théâtre. On est vraiment sur la sphère du travail j'ai envie de dire de broderie avec les professeurs. Eux nous font part de leur volonté de pouvoir porter ce genre de dispositif. Effectivement, aujourd'hui, il n'y a pas l'équivalent avec le collège de la Grande-Motte.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce que vous voulez entendre, c'est que ce n'est pas une initiative unilatérale, elle est réversible selon les projets qui peuvent être menés par les pédagogues.

Monsieur Gérard DEYDIER : Mais l'année passée, vous m'avez répondu que vous alliez voir avec le collège de La Grande-Motte. Je constate qu'il n'y a rien.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Ce qu'on vous explique, Monsieur Deydier, c'est qu'il faut que ça parte des professeurs. Nous, on ne peut pas le faire dans l'autre sens. Je ne peux pas aller chercher un professeur et lui dire : "Vous allez venir encadrer sur votre temps personnel des élèves qui vont au spectacle." C'est de leur propre initiative.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je ne suis même pas certain qu'à la Grande-Motte, ils savent qu'il y a cette possibilité pour les élèves de Carnon. Mais bon ok !

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je peux vous dire qu'aujourd'hui ils savent parfaitement bien que ça existe. Parce que la nouvelle principale du collège de la Grande Motte est l'ancienne principale adjointe du collège de Mauguio. On peut peut-être espérer que sur le versant culturel, il y a des choses qui se développent davantage.

Monsieur Yvon BOURREL : Si telle est la volonté de l'équipe pédagogique du collège de la Grande-Motte.

Monsieur DENAT : Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai juste un point technique que j'avais déjà signalé, c'est le regroupement des divers points et je commence par le début. L'étude de programmation urbaine fonctionnelle et économique, page 4, le 1-B, Procédure adaptée sur les secteurs économiques de la Louvade et de la Pointe de Mudaison, c'est un point qu'on retrouve après en point 15. Et on a assez régulièrement, on le retrouve avec les ports aux points 12 et 13 plus le point 7. Pour moi qui suis limité dans la compréhension, ce serait, à certains moments, plus clair de pouvoir tout regrouper. C'est déjà quelque chose que j'avais... Voilà Ça ne remet pas en

cause la validité, je ne conteste pas les décisions, mais si on pouvait regrouper tout ça pour qu'on ait une vision comme ça beaucoup plus claire et synthétique. Déjà, demander aux services, encore une fois. Voilà Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est-à-dire qu'il y a une logique financière, sur les aides à l'EPF et là on est dans une logique géographique.

(inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : Effectivement, on peut le voir par ce biais aussi. Très bien. Je pense, si vous êtes d'accord, donner la parole à notre amie Caroline Favier qui va nous présenter les décisions modificatives, et peut-être un petit mot généraliste pour donner un petit peu le la de ces modifications.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire, avant de passer aux décisions municipales, j'aurais deux remarques à faire. Sur la décision numéro 87, 88 et 89, qui renvoie également à la délibération numéro 40, je ferai une seule intervention pour accélérer le traitement de notre conseil municipal. Cela concerne le Wake Up. J'ai bien conscience que c'est un collectif de jeunes qui a été renouvelé après le Covid. Je voulais juste attirer la vigilance sur la programmation des artistes et les paroles qui peuvent être données par rapport aux forces de l'ordre. Ceci étant dit, ça n'enlève rien aux services et je les félicite, notamment le pôle jeunesse, sur l'action qu'ils ont menée, un travail d'événements post-Covid qui était très attendu par les jeunes et qui a été une réussite. Un concept justement pour que nos jeunes puissent faire la fête sans alcool ni substances illicites. Donc, bravo au service de la Jeunesse et à la police municipale qui encadrerait cet événement. Petite vigilance toutefois.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci pour eux. Ils nous écoutent. Je n'en doute pas. Merci, Caroline ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Du coup, je vais vous embêter encore. Un point qui concerne la décision numéro 96 qui concernait à la modification tarifaire des bracelets. Je voudrais juste avoir quelques éléments d'explication puisqu'on est passé d'une tarification qui passe à 5 euros pour les 15-18 ans qui s'aligne sur celle de 5 euros également pour les 12-15 ans. Parallèlement, on a un pass Culture de 4,50 euros et, dans le même temps, on a une médiathèque qui est gratuite. On a un exposé sur l'éducation qui a été fait dans le Mag sur les pages 9 à 12 pour exposer la politique de la commune en termes d'éducation. Et je voudrais avoir des précisions sur la cohérence politique et la logique dirigée en termes d'éducation, puisque, au vu des éléments que je viens de vous apporter, est-ce que les jeunes payent ? Est-ce qu'ils ne payent pas ? Le financement par rapport aux traditions ? Ça renvoie également à la délibération numéro 42, je n'interviendrai pas non plus en 42 pour faciliter le traitement. Donc, est-ce que vous pouvez exposer un peu plus cette logique ? Est-ce que c'est Madame l'adjointe à la culture et aux traditions ? Est-ce que c'est Monsieur l'adjoint aux solidarités à la jeunesse ou à l'éducation ? On a l'impression qu'au niveau de cette politique, il n'y a pas forcément d'accord entre vous et de cohérence. Mais peut-être que vous allez pouvoir m'expliquer tout ça.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Moullin-Traffort Patty ?

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : J'aurais aimé, au demeurant, une question plus simple parce qu'elle est assez vaste.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je peux la reformuler, si vous voulez.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Je vais tenter d'y répondre. Je vais tenter d'y répondre, notamment sur ce qui a l'air de vous inquiéter le plus. Il y a un point 42 quand même sur les bracelets tout à l'heure, mais on peut en débattre maintenant.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'était pour faciliter la fin de séance pour monsieur Ganibenc, pour qu'on ne s'éternise pas trop. Dans ce cas-là, je le propose maintenant.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Si vous désirez connaître la raison pour laquelle cette année, les bracelets de la Fête votive sont passés à 5 euros au lieu d'une gratuité qui était auparavant mise en place, la raison en est très simple. L'année dernière, nous nous sommes rendu compte que nous avions une frange de la

population, les 12-15 ans, qui souhaitait avoir accès aux courses camarguaises. De fait, l'année dernière, nous avons proposé un bracelet gratuit pour ces 12-15 ans de façon à ce qu'ils puissent avoir accès aux courses les après-midis dans nos arènes. La situation a évolué d'une façon à laquelle on ne s'attendait pas, à savoir que nous nous sommes retrouvés avec des enfants, parce que, à 12-15 ans, ce sont encore des enfants, qui ont défilé pendant les neuf jours de fête pour venir chercher des bracelets, les perdre, les rendre, entrer dans les arènes pour cinq minutes, puis revenir chercher un bracelet. Ça a été très compliqué pour nos services de gérer cette population d'enfants pendant la Fête votive. Et donc l'idée a été de dire que ces bracelets, si on les faisait payer 5 euros pour cette frange de population, ce qui, au demeurant, n'est pas une somme extraordinaire pour avoir accès à neuf jours de courses camarguaises, ces enfants feraient très certainement beaucoup plus attention, et on n'aurait pas ce turnover permanent au niveau du service. Une décision a été prise en ce sens après concertation avec les jeunes et autres. Et ensuite, on s'est rendu compte que, si on faisait payer 5 euros les 12-15 ans, il y avait une gratuité pour les 15-18 ans, ce qui n'avait plus de raison d'être. Donc, on a harmonisé tout ça et on a décidé effectivement de faire payer ses bracelets 5 euros pour les 12 à 18 ans, avec bien sûr les explications pédagogiques au niveau des jeunes, en leur disant que cette recette qui était produite par ces bracelets allait bien évidemment vers les clubs taurins et était là pour le maintien et le soutien des traditions. Les jeunes, de façon unanime, ont approuvé cette décision de pouvoir bénéficier de toutes les courses camarguaises pendant la Fête votive à hauteur de 5 euros. Je précise que seules les courses camarguaises pour les 12-15 ans ont été ouvertes sur ce dispositif puisque nous ne voulions pas que ces enfants puissent, par le biais de ce bracelet, avoir accès le soir au taureau-piscine et se retrouver dans une enceinte que sont les arènes, dans une situation de taureau-piscine qui est bien plus dangereuse qu'une course camarguaise, puisque là, ils ont accès à la piste et qu'ils doivent être accompagnés. Le bracelet n'est valable que pour les courses camarguaises et a été mis en place pour venir en aide aux clubs taurins qui, vous le savez, Monsieur Chazot, après la période Covid, ont été durement touchés par cette pandémie.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie pour ces explications très détaillées et très complètes. Évidemment, il n'est pas question ici de remettre en cause l'aide qui est apportée aux clubs taurins, et je peux vous dire que cette délibération 42 j'y voterai favorablement. Ce qui m'interpelle, c'est la conséquence et la logique. On se retrouve au final avec un budget de 6 000 euros qui va être reversé aux clubs taurins qui finalement ont été payés par les jeunes. Ma remarque au niveau de la cohérence de la politique de la commune, c'est que, si on est en faveur des traditions d'une part, et en faveur de la jeunesse d'autre part, sauf erreur de ma part, sur le financement des bracelets ça revient à peu près, plus les différents pass au niveau culturel, on est sur 15 000 euros. Sur la reversion en question aux clubs taurins, c'est 6 000 euros. Je pense que ce sont des sommes, au regard du budget total de la commune, pour se prononcer en faveur à la fois de la jeunesse et des traditions, qui auraient pu être prises en charge dans le budget.

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : La différence entre le pass Culture et ce qui vous chagrine au niveau des clubs taurins, c'est que c'est une réversion qui va à des associations. On est aussi dans le soutien des associations. Quand on fait un pass Culture, il est gratuit parce que les manifestations qui sont produites et auxquelles on a accès avec ce pass Culture sont municipales. On n'est pas tout à fait sur la même logique déjà, pour commencer.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien. Allez, gardez des forces pour la suite, Monsieur Chazot.

#### **A / Décisions municipales diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance. Il a pris les décisions suivantes, dont conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il fait part :

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'ÉVENEMENT	MONTANT en € TTC
85	23/06/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Exposition « Fuzion » et réalisations de fresques urbaines par l'artiste Difuz	Juin à août 2022	11 400 €
86	23/06/2022		Animation musicale pour le vernissage de l'exposition « Fuzion »	24 juin 2022	504 €
87	29/06/2022		Showcase Timal « The Absolut Wake Up »	01 juillet 2022	15 160 €
88	29/06/2022		Set DJ Get Down « The Absolut Wake Up »	01 juillet 2022	5 000 €
89	29/06/2022		Set DJ Liam Black « The Absolut Wake Up »	01 juillet 2022	500 €
90	30/06/2022	Modification des tarifs communaux pour la programmation culturelle municipale de la salle Rosa Parks	Suite à la demande du Maire et des élus, création d'un nouveau tarif de 5 € pour la saison culturelle de la salle Rosa Parks		
91	30/06/2022	Clôture régie de recettes des droits d'occupation du domaine public communal relatif aux terrasses - 186			
92	30/06/2022	Clôture régie de recettes des droits de place des vendeurs ambulants - 188			
93	30/06/2022	Clôture régie de recettes des droits de terrasses zone portuaire - 308			
94	30/06/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Set DJ Samy Ela « The Absolut Wake Up »	01 juillet 2022	500 €
95	30/06/2022		Ateliers d'éveil sonore pour les enfants « J'écoute dans le noir »	8 juillet 2022	442,50 €
96	05/07/2022	Modification des tarifs communaux 2022 : Nouveaux tarifs des bracelets des membres des bandes de jeunes de la fête votive 2022 et création d'un tarif pour un bracelet Pass'Arènes	Modification du tarif des bracelets pour les 15-18 ans (5€) pour être en cohésion avec la création du pass arène à 5 € pour les 12-15 ans.		
97	05/07/2022	Décision d'ester en justice - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2203402-4	Contentieux Contrat/Marchés c/ occupation du domaine public		
98	07/07/2022	Décision d'ester en justice - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2203463-1	Contentieux Urbanisme c/ DP antenne		
99	07/07/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animations musicales de la Fête Votive	13 août 2022	7 195,10 €
100	07/07/2022		Animations musicales de la Fête Votive	Jeudi 18 août et dimanche 21 août 2022	18 000 €
101	07/07/2022	Partenariat avec le Collège de l'Étang de l'Or pour le dispositif Pass'Culture	Renouvellement du pass culture avec le collège (tarif privilégié de 4,5 €/collégien pour les spectacles de la saison culturelle au théâtre Bassaget)		
102	07/07/2022	Tarifs de la programmation de la saison culturelle 2022/2023 au théâtre Bassaget et à la Salle Rosa Parks	Répartition des tarifs appliqués par spectacle pour la saison culturelle à Bassaget et Rosa Parks		
103	07/07/2022	Décision d'ester en justice - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre d'une procédure d'éviction du domaine public communal	Contentieux Contrat/Marchés c/ occupation du domaine public		
104	18/07/2022	Décision d'ester en justice - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2203172-1	Contentieux Urbanisme c/ PC Terres du Soleil Bd. Démocratie		
105	18/07/2022	Décision d'ester en justice - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2203417-1	Contentieux Urbanisme c/ PC Terres du Soleil Bd. Démocratie		
106	25/07/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle Morastel dans le cadre du soutien à la création à la Compagnie Seis	Prêt de salle pour aider des compagnies à créer un spectacle		

107	25/07/2022	Décision d'ester en justice - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2203814-4	Contentieux Contrat/Marchés c/ occupation du domaine public		
108	01/08/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animations musicales de la Fête Votive	Samedi 13 août 2022	1 500 €
109	01/08/2022		Animations musicales de la Fête Votive	Mardi 16 août 2022	6 857,50 €
110	01/08/2022	VENTE DE BIENS MOBILIERS SUR LE SITE AGORASTORE	Détail mobilier vendu aux enchères sur le site AGORASTORE	du 28 juin au 07 juillet 2022	13 333 €
111	01/08/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animations musicales de la Fête Votive	Dimanches 14 et 15 août 2022	20 275,50 €
112	01/08/2022		Animations musicales de la Fête Votive	Samedi 20 août 2022	8 300 €
113	04/08/2022	ANNULE et REMPLACE la DM n°102 - Tarifs de la programmation de la saison culturelle 2022/2023 au théâtre Bassaget et à la Salle Rosa Parks	Dans le cadre du dispositif "Voyelle" du Département, le spectacle "Moustique" est passé en gratuit		
114	10/08/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle équestre « Robert Mendoza, Faded, Love me like you do »	Dimanche 21 août 2022	800 €
115	10/08/2022		Spectacle « Les majorettes de l'éthon de l'or » samedi 13 août 2022	Samedi 13 août 2022	400 €
116	18/08/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition du 1 <sup>er</sup> étage de l'espace Morastel pour l'association Club de bridge Carnon Mauguio dans le cadre de la pratique régulière d'activités de jeux de cartes	Transfert des activités régulières associatives en semaine vers le 1 <sup>er</sup> étage de Morastel, afin de libérer la salle Prévert (à compter de la saison 2022-2023)	Saison 2022-2023 (septembre 2022 à juin 2023)	
117	18/08/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition du 1 <sup>er</sup> étage de l'espace Morastel pour l'association TAROT CLUB MAUGUIO CARNON dans le cadre de la pratique régulière d'activités de jeux de cartes	Transfert des activités régulières associatives en semaine vers le 1 <sup>er</sup> étage de Morastel, afin de libérer la salle Prévert (à compter de la saison 2022-2023)	Saison 2022-2023 (septembre 2022 à juin 2023)	
118	18/08/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition du 1 <sup>er</sup> étage de l'Espce MORASTEL pour l'association PICHOTO CAMARGO dans le cadre de la pratique régulière de danses folkloriques et traditionnelles provençales	Transfert des activités régulières associatives en semaine vers le 1 <sup>er</sup> étage de Morastel, afin de libérer la salle Prévert (à compter de la saison 2022-2023)	Saison 2022-2023 (septembre 2022 à juin 2023)	
119	18/08/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition du 1 <sup>er</sup> étage de l'Espce MORASTEL pour l'association CERCLE TAURIN TOROS Y TOREROS dans le cadre de la pratique régulière de danses sévillanes	Transfert des activités régulières associatives en semaine vers le 1 <sup>er</sup> étage de Morastel, afin de libérer la salle Prévert (à compter de la saison 2022-2023)	Saison 2022-2023 (septembre 2022 à juin 2023)	
120	18/08/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle de l'UNRPA au sein de L'ESPACE BEL AIR pour l'association MIEUX ETRE AA, dans le cadre de la pratique régulière de l'activité de SOPHROLOGIE	Ouverture de créneaux sur l'espace Bel Air en dehors des activités seniors afin de répondre aux demandes liées à ce type d'activité "bien-être" (à compter de la saison 2022-2023)	Saison 2022-2023 (septembre 2022 à juin 2023)	
121	22/08/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle de l'UNRPA au sein de L'ESPACE BEL AIR pour l'association GRAINES D'EVEIL, dans le cadre de la pratique régulière d'activités de SOPHROLOGIE ET DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL	Ouverture de créneaux sur l'espace Bel Air en dehors des activités seniors afin de répondre aux demandes liées à ce type d'activité (à compter de la saison 2022-2023)	Saison 2022-2023 (septembre 2022 à juin 2023)	
122	22/08/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle de l'UNRPA au sein de l'Espce BEL AIR pour l'association LIBERATION DES EMOTIONS, dans le cadre de la pratique régulière de l'activité de méditation	Ouverture de créneaux sur l'espace Bel Air en dehors des activités seniors afin de répondre aux demandes liées à ce type d'activité (à compter de la saison 2022-2023)	Saison 2022-2023 (septembre 2022 à juin 2023)	
123	07/09/2022	CRÉATION D'UNE SOUS-RÉGIE À LA RÉGIE DES SPECTACLES CULTURELS - 182	Création d'une sous-régie à la régie des spectacles culturelles suite à la mise en place d'une plateforme revendeur pour la médiathèque de l'ancre pour la vente des billets de la programmation culturelle à la salle Rosa Parks		

124	07/09/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Dom Juan »	Samedi 15 octobre 2022	2706 €
125	07/09/2022		Spectacle « Jeannot Jeannette »	Samedi 2 novembre 2022	1818,40 €
126	07/09/2022		Spectacle « Tombé sur un livre »	Samedi 24 septembre 2022	650 €
127	07/09/2022		Animation pédagogique pour les journées européennes du patrimoine	Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022	865 €
129	07/09/2022		Découverte de l'Etang de l'Or en Kayak pour les Journées Européennes du Patrimoine	Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022	1 200 €
130	07/09/2022		Animation de sentier nature dans le cadre des Journées du Patrimoine	Dimanche 18 septembre 2022	250 €
131	08/09/2022		Spectacle « Tu comprendras plus tard... »	Samedi 1er octobre 2022	1 575,30 €
132	08/09/2022	Modification régie de régie d'avance promotion et développement d'audience sur les réseaux sociaux - 510 - Annule et remplace la décision 112 du 12 décembre 2017			
133	15/09/2022	Mise à disposition gracieuse du théâtre Bassaget dans le cadre du soutien à la création à la Compagnie Athome Théâtre	Soutien à la création par le prêt du théâtre Bassaget	Lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022	
134	15/09/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle Morastel dans le cadre du soutien à la création à la Compagnie Athome Théâtre	Soutien à la création par le prêt de la salle Morastel	Mardi 4 au mercredi 5 octobre 2022	
135	15/09/2022	Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'école Jouisse d'Arbaud à Carnon avec l'association SESAME AUTISME	Mise à disposition de locaux	année scolaire 2022-2023	4 600 €
136	19/09/2022	Mise à disposition gracieuse du théâtre Bassaget dans le cadre du soutien à la création à l'association Bulle en Fun	Soutien à la création par le prêt du théâtre Bassaget	Lundi 19 au vendredi 23 septembre 2022	/
137	19/09/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Concert « Rose Betty Klub »	samedi 1er octobre 2022	1 945,96 €
138	19/09/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Arbres modestes »	samedi 1er octobre 2022	1 000 €
139	19/09/2022		Spectacle « The Roots »	samedi 1er octobre 2022	3 800,10 €
140	27/09/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Grains de volutes »	jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022	6 348,48 €
141	27/09/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle de l'UNRPA au sein de l'Espace BEL AIR pour l'association LIBERATION DES EMOTIONS, dans le cadre de la pratique régulière de l'activité de MEDITATION – ATELIER GESTION DES EMOTIONS PUBLIC ENFANT	Rajout d'un créneau horaire le mercredi de 17h à 20h	du 19 septembre 2022 au 30 juin 2023	/
142	28/09/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Lectures dessinées « Kodhja »	vendredi 21 et samedi 22 octobre 2022	1 278,56 €
143	28/09/2022		Lectures dessinées « Kodhja »	vendredi 21 et samedi 22 octobre 2022	1 258,56 €
144	28/09/2022	Partenariat avec l'association CinéPlan			
145	29/09/2022	VENTE DE BIENS MOBILIERS SUR LE SITE AGORASTORE			
146	29/09/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Déambulation danse contemporaine « GONFLÉS/Véhicules – LA GRANDE PHRASE »	samedi 1er octobre 2022	3 708,11 €
147	29/09/2022		Spectacle jeune public « Nour »	mercredi 26 octobre 2022	1 575 €
148	03/10/2022	Mise à disposition gracieuse de la salle Rosa Parks dans le cadre du soutien à la création à la Compagnie Du vent sous les semelles	Soutien à la création par le prêt de la salle Rosa PARKS	du 6 au 7 octobre 2022	/

**B / Décisions municipales relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée :**

▪ **PROCEDURES ADAPTEES INFERIEURES à 90 000,00 H.T.**

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
<b>ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE, FONCTIONNELLE ET ECONOMIQUE DES SECTEURS DE LA LOUVADE ET DE LA POINTE DE MUDAISON</b> <b>Marché n°22009</b>	Titulaire : STUDIO MEDITERRANEEN D'URBANISME	34070 MONTPELLIER		83 120 € HT	99 744 € TTC
	Co-traitant : TECTA SAS	34670 BAILLARGUES			
	Co-traitant : TEMAH	34970 LATTES			
	Co-traitant : CAPSE	34970 LATTES			
	Sous-traitant : TERRATERRE	07200 AUBENAS			

▪ **PROCEDURES ADAPTEES SUPERIEURES à 90 000,00 H.T.**

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
<b>FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LA MAIRIE DE MAUGUIO-CARNON</b> <b>Marché n°22011</b>  Lot n°1 : Matériel informatique neuf	COMLIGHT	83300 DRAGUIGNAN	1	Montant maximum annuel HT : 60 000 €	Montant maximum annuel TTC : 72 000 €
	ECODAIR	13011 MARSEILLE	2	Montant maximum annuel HT : 10 000 €	Montant maximum annuel TTC : 12 000 €
<b>TRAVAUX DE DRAGAGE MUTUALISES DES PORTS DE LA BAIE D'AIGUES-MORTES : PORT CAMARGUE, PEROLS, CARNON, PALAVAS, FRONTIGNAN – TRAVAUX SPECIFIQUES AU PORT DE CARNON</b> <b>Marché n°22016</b>	VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL - Mandataire	94659 RUNGIS		2 428 200 € HT	2 913 840 € TTC
	EXTRACT – Co-traitant	94290 VILLENEUVE-LE-ROI			
<b>MISE A NIVEAU DES SYSTEMES ELECTRONIQUES DE SURETE ET D'OBJETS CONNECTES</b> <b>Marché n°22013</b>	IPERION – Mandataire	34430 ST-JEAN DE VEDAS		Montant maximum annuel HT : 260 000 €	Montant maximum annuel TTC : 312 000 €
	BONDON – Co-traitant	34970 LATTES			

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du présent compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **2. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2022 :**

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Je vais vous parler de la décision modificative, d'abord de la commune, ensuite du port. Juste vous rappeler ce qu'est la décision modificative : nous sommes à neuf mois après le vote du budget primitif, donc on regarde ce qui s'est passé, les plus et les moins au niveau du budget et nous passons en conseil les décisions de modification au niveau du budget. Pour la commune, le budget primitif au niveau des dépenses de fonctionnement était prévu à hauteur de 31 000 070 euros et il convient de compléter les dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 324 000 euros, c'est-à-dire une augmentation de 4,2 %. Juste quelques points puisque vous avez lu les différents points et vous reviendrez vers moi si vous avez des questions après. Quelles sont ces augmentations, les plus importantes, les plus significatives, bien sûr ? Il y a eu une augmentation des dépenses de personnel de 422 000 euros, c'est-à-dire + 2,8 %. Pourquoi ? Vous savez que le 7 juillet, il y a eu une majoration de la rémunération du personnel des trois fonctions publiques, l'État, collectivités territoriale et hospitalière. Cette augmentation résulte de la revalorisation du salaire des fonctionnaires qui a été portée à + 3,5 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le nouveau montant des dépenses de personnel va être de 15 222 000 euros. Il y a eu aussi une augmentation des charges à caractère général, + 115 000 euros, qui a permis de financer l'étude du diagnostic santé, des panneaux de signalisation de sécurité pour la saison estivale, un complément pour les festivités de la Fête votive, un complément pour les frais de contentieux, etc. Il y a eu une augmentation du virement à la section d'investissement puisque vous savez que, une fois qu'on a fait les plus et les moins de la section de fonctionnement, on fait un versement vers la section d'investissement, ce qui finance nos investissements, de + 682 000 euros, notamment pour compenser des différences de subventions qui avaient été prévues. Des subventions prévues par la SPL pour notre schéma directeur, des subventions qui vont glisser et qui ne seront perçues qu'en 2023 puisque des travaux ont glissé sur 2023, subventions État, région, département, et une augmentation des crédits de paiement suite à la réalisation, là, c'est l'inverse, on a certains travaux qui ont été réalisés plus rapidement que prévu, notamment c'est le cas de la capitainerie, un complément de 100 000 euros pour la dotation aux amortissements, c'est très technique, c'est le changement de nomenclature entre la M14 et la M57. Ces dépenses supplémentaires sont financées par une augmentation de nos recettes. Ça aurait pu être une bonne nouvelle, sauf que pourquoi on a eu une augmentation des recettes ? Parce qu'il y a eu une augmentation de la fiscalité, non pas de notre fait, ce n'était pas une décision politique, mais l'évolution des bases de la taxe foncière puisqu'elle est fixée et déterminée par l'évolution des prix à la consommation. Cette évolution des prix à la consommation, quand on prévoit le budget primitif, on fait une estimation de ce que ça peut être, sauf que bien sûr, vu la crise et l'inflation, cette augmentation a été nettement supérieure. Donc, on a une augmentation de la fiscalité de + 3,4 %, c'est-à-dire de + 801 000 euros, une hausse de la taxe sur le foncier bâti de + 477 000 euros et une hausse des droits de mutation, parce qu'il y a eu plus d'opérations immobilières que prévu, qui a rapporté + 323 000 euros. Les valeurs locatives foncières des locaux d'habitation sont revalorisées chaque année, comme je vous le disais. Le taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation qui est constatée entre novembre 2020 et novembre 2021 pour application en 2022. Ensuite, il y a eu aussi une évolution physique des bases, c'est-à-dire qu'il y a eu plus d'opérations que prévu, donc forcément plus de crédits que prévu puisque pour 2022, cette évolution est de + 1,23 % au lieu de 0,5 % qui était prévu initialement, grâce à la dynamique de la commune. C'est plutôt un bon point. Concernant les locaux professionnels, il y a eu aussi en 2017 une revalorisation de la taxe vis-à-vis des locaux professionnels. Mais vu qu'elle était très importante, au vu de cette importance, l'État a décidé de faire évoluer cette augmentation sur plusieurs années, et 2022 correspond à la dernière année d'augmentation. C'est pour ça aussi qu'on a une hausse des rentrées de taxes. Nous anticipons également une hausse des droits de mutation, je vous le disais, de 323 000 euros. Ensuite, les dotations versées par l'État progressent de 391 000 euros, malgré une diminution de notre DGF, toujours, mais sous l'effet du maintien de la dotation nationale de péréquation et des compensations suite aux exonérations qu'a décidées l'État. Les recettes nouvelles permettent d'équilibrer le budget de la commune et de compenser toutes les dépenses dont je vous ai parlé précédemment. Au niveau de la section d'investissement, la décision modificative supprime 765 000 euros de crédits, c'est-à-dire - 5 % par rapport à ce qui était prévu au niveau des dépenses au budget primitif. Pourquoi ? Il y a eu des opérations prévues en 2022 qui vont glisser sur 2023 comme, par exemple, la mise en conformité

des ERP, la mise en sécurité des toitures, les crédits qui sont supprimés pour le skatepark, des crédits de paiement concernant l'opération du schéma directeur, qui vont être modifiés aussi. Là, je vous donne les points de ce qui est modifié pour le schéma directeur, parce que vous allez le voir un peu plus loin, il y a une autre délibération qui concerne la modification des crédits de paiement, vous vous rappelez les AP/CP. Comme ça, vous aurez le détail, là, de ce qui engendre forcément plus loin une modification sur les crédits de paiement, et je ne vous les redirai pas après. Je ne suis pas méchante, c'est pour ne pas me répéter. Mais si vous voulez que je vous les redise, je vous les redirai. C'est le cas de la pépinière, abandon, pour l'instant le projet est abandonné ; pour l'esplanade, les travaux prévus en 2022, donc dans l'AP/CP, mais augmentation du volume des travaux à hauteur de 235 000 euros : il y a un ajout de fourreaux pour la vidéosurveillance, des modifications partielles de la structure de l'esplanade, ajout de bornes antibélier, modification de bordures, réseaux, ajustement des travaux, tampons à remplissage, place PMR, arrêt minute à la pharmacie, reprise d'escaliers, des mains courantes. Pour le quai Meynier, vous avez des travaux prévus en 2023 dans l'APCP qui, par contre eux, vont être avancés en 2022 par rapport à une logique d'emploi du temps de travaux. Pour la rue de la Plage, même chose. Il y a un ajustement des travaux avec l'ajout de réseaux de fibre optique et de vidéosurveillance. Pour l'avenue des comtes de Melgueil, des travaux prévus en 2023 qui sont avancés aussi partiellement en 2022 par rapport à la logique de planification des travaux. Pour le parking des plages et la rue du Levant, décalage d'une partie du parking des plages en 2023. Pour le parvis de la capitainerie, les travaux prévus en 2023 qui vont être avancés en 2022 pour une livraison avancée de la capitainerie. Tout ça fait que nous avons une modification en moins au niveau des investissements : 765 000 euros. Il convient d'ajuster la suppression d'une partie des subventions d'investissement qui de fait, puisque les travaux ne seront pas terminés, certains en 2022, les subventions n'arriveront qu'en 2023 après la fin des travaux. Cette suppression, elle est compensée par le virement de la section de fonctionnement forcément, puisqu'il y a les subventions qui arriveront plus tard. Donc il faut plus verser pour financer nos investissements. Le glissement de certaines opérations sur 2023 entraîne le glissement aussi de la mobilisation des emprunts. On ne va pas faire de prêt en 2022, il sera repoussé en 2023 à hauteur d'1,1 million. J'allais enchaîner, mais après, c'est le port. Voilà pour les gros points de la décision modificative de la commune.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci pour cette présentation très claire. Ce qui serait bien, c'est que, je le redis à chaque fois j'ai l'impression, mais pour accompagner les DM, qu'on ait une présentation qui explique ce que vous venez de dire avec la délibération parce que ce serait plus clair pour tout le monde. Parce que quand on lit la décision modificative, on ne sait pas si c'est supprimé ou si c'est repoussé. Par exemple, Je vais donner un exemple. Sur la suppression de 410 000 euros pour la mise en sécurité des toitures bâtiments communaux, je comprends de ce que vous m'avez dit, normalement c'est glissé en 2023, sauf que les crédits de paiement sont supprimés, mais il n'y a pas de création d'autorisations de paiement. Et donc je le lis, pour moi, c'est supprimé. Alors que s'il y avait eu par exemple le transfert de crédits de paiement en autorisations de paiement, on aurait pu comprendre que ça serait repoussé puisque l'année prochaine, on va quand même financer à hauteur de 410 000 euros ces travaux. Je pense que, peut-être pas de la décision modificative, mais au moins dans la présentation de la délibération, ça serait bien qu'on ait une explication des changements.

Madame Caroline FAVIER : Je comprends. Juste sur l'exemple que vous avez pris, par contre, il n'y a pas d'APCP dessus. Donc En fait, vous ne pouvez pas voir un crédit de paiement en plus. C'est vrai que sur le tableau des APCP, c'est pratique parce qu'on a une colonne par année et du coup, vous voyez les décalages. Dans les documents annexes que vous avez, vous pouvez le voir. Quand l'opération n'est pas en APCP... Par contre, ce qui m'étonne c'est que ce ne soit pas précisé sur le...

Monsieur Gilles PARMENTIER : On a zéro précision sur ce que fait la DM. On a la DM brute, mais après, il faut lire toute la décision modificative pour comprendre quelles sont les modifications. On peut en louper, on peut ne pas comprendre. Quand il y a une présentation du budget pour une décision modificative, je pense que ça mérite aussi une présentation, je sais que je demande un peu de travail au service, mais pour la compréhension de tout le monde, c'est meilleur. Moi, j'aimerais revenir sur un point, c'est sur la création du skate park. Là encore, est-ce que c'est repoussé ou c'est supprimé ? Parce qu'il y a 250 000 euros qui étaient prévus pour la création du skate-parc à Carnon, c'est supprimé. Je n'ai pas vu de report en AP. Est-ce que le skate park est

maintenu ou c'est annulé ? Ensuite, je reviendrais sur l'augmentation des charges de personnel. On sait très bien que l'Assemblée nationale a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires, il y en avait besoin. Je regrette que l'Assemblée, par contre, ait refusé un amendement du député Yohann Gillet qui demandait une compensation de l'État aux communes à la hauteur de l'augmentation des coûts, justement, de cette augmentation des indices parce qu'au final, on pénalise. OK, on redonne du pouvoir d'achat à des fonctionnaires qui ont eu leur point d'indice gelé pendant trop longtemps, mais on pénalise la commune. Ça, c'est vraiment dommage et je regrette vraiment que l'Assemblée là-dessus ait refusé cet amendement. Je voulais vous dire ça aussi. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Pour le skate park, Monsieur Parmentier, il est supprimé. On n'a pas aujourd'hui les conditions nécessaires de sécurisation. Le projet de Mauguio-Carnon 2030 n'est pas assez avancé. La pinède, le poumon vert dans lequel se serait trouvé, ou se trouvera un jour je ne sais pas, un équipement dédié à la jeunesse et aux familles aujourd'hui n'est pas sécurisé. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé qu'il était trop tôt pour prendre cette décision pour l'inscrire comme nous le souhaitions, pour répondre à un vœu de certains jeunes qu'on essaiera de satisfaire par d'autres moyens, par d'autres lieux. L'activité nautique, par exemple. Aujourd'hui, on a supprimé cette inscription budgétaire, elle n'aurait pas été sincère et je vous réponds sincèrement.

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'entends, je regrette cette décision. Est-ce que nous avons une évaluation du surcoût lié à l'inflation au niveau des fluides et au niveau des travaux ? Parce que ça, ça va être quand même le grand enjeu budgétaire pour nos collectivités, etc. Là aussi, je pense que c'est nécessaire d'avoir un point dessus, parce que ça sera très important. Merci.

Madame Caroline FAVIER : Ça date de quelques heures justement, puisque madame Michaux qui est experte sur ce sujet nous a fait une évaluation. Pour vous donner un ordre d'idée, en électricité et en gaz, nous avons réalisé, c'est-à-dire consommé et payé en 2021, 731 616,56 euros.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Ce n'est pas consolidé. Je te le précise, c'est important de le dire.

Madame Caroline FAVIER : Non consolidé.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Nous avons un groupe de travail qui s'ouvre sur la question de la sobriété énergétique et sur la façon dont on va pouvoir accuser le coût de ces hausses. Là, pour le moment, on est sur une projection qui n'est aujourd'hui pas consolidée parce que les tarifs ne sont pas encore définitivement fixés. On avait pu l'évoquer sur les contrats qui nous lient, on est jusqu'au 31 décembre de cette année. On peut encore avoir de mauvaises surprises, et plutôt des mauvaises que des bonnes. Je préfère le préciser, c'est la base de travail sur laquelle on va se projeter, mais ce n'est pas certain.

Madame Caroline FAVIER : Réalisé, par contre, c'est certain. 2021 : 731 616 euros. BP 2023, les analyses, donc les premiers chiffres, nous disent de prévoir 1,8 million pour la même consommation, l'équivalent. Puisque jusqu'au 31 décembre 2022, nos prix sont contractuels avec Hérault Énergie, mais en 2023, c'est un nouveau marché. Ce sont les tarifs qui sont a priori pour l'instant évoqués.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, j'ai une question.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Merci, Monsieur le Maire. J'avais une question qui, de toute façon, arrivait après, mais elle se pose maintenant, c'est celle de l'application du décret tertiaire et de voir comment dans la commune, on commence d'ores et déjà à atteindre les objectifs qui portent notamment sur la performance énergétique des bâtiments, l'installation des équipements et de dispositifs de contrôle et de gestion active des équipements, les modalités d'exploitation des équipements et l'adaptation à un usage économe en énergie et le comportement des occupants. Je reviens là-dessus parce que notre commune fait depuis longtemps des efforts importants. Pour avoir, sous votre autorité, géré ce sujet pendant un an et demi, je me souviens déjà des échanges que j'avais avec ces services sur la gestion, notamment, par les associations des locaux qui leur sont confiés, mais

aussi puisqu'on leur paie pour certains et je pense qu'on continue à le faire, je parle sous votre contrôle, un certain nombre de fluides, mais aussi la conduite de nos collègues fonctionnaires sur des habitudes à prendre de réduire la clim dans des étés comme on en a connus, ou le chauffage ou les lumières. Ce décret tertiaire, je comprends à travers ce qu'a dit madame la première adjointe, que vous mettez en place à un groupe de travail. Je comprends à mi-mots que c'est de ce sujet dont il s'agit, parce que 2030, on est en 2022, mais vu les réductions qu'on nous demande, à mon avis... Alors, j'aurais souhaité savoir comment vous comptiez mettre en œuvre ces premiers travaux, comment vous vous organisiez pour mettre en œuvre ces premiers travaux, à qui on confie ça et à quelle échéance on va pouvoir avoir une vision. J'entends ce que dit madame la première adjointe, on en parlait avec les gens de Hérault Énergie ce matin, on n'a pas de visibilité sur un certain nombre de choses, je l'entends. On a d'ores et déjà des mesures, à mon avis, sur lesquelles on peut travailler, s'engager. J'aimerais être rassuré sur le fait que tout le monde a bien compris ça, que ce soit nous, élus, et/ou les fonctionnaires et les membres des associations qui utilisent les bureaux. Quitte à être long, je reviendrais sur une des questions qui concerne la première adjointe aussi par son titre d'adjointe à l'éducation et question que j'avais déjà abordée pour les mêmes raisons qui étaient à certains moments, est-ce que la répartition des élèves doit être revue ? C'est-à-dire, est-ce qu'on fait vivre des écoles avec deux classes fermées là, deux classes fermées là et une classe fermée là ? Ou est-ce qu'à un moment, on se pose la question de la rationalisation de la gestion de nos équipements publics ? Ça fait beaucoup de choses, excusez-moi.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Sur la dimension scolaire, je vais commencer par répondre par la fin parce que c'est tout frais dans mon esprit. On est effectivement face à un certain nombre de contraintes sur la question d'avoir un effort à faire sur notre consommation énergétique. Je peux dire qu'on l'a déjà amorcé et on n'a pas attendu d'être face à la crise pour le faire. Sur nos bâtiments scolaires notamment, on y travaille depuis pas mal de temps. On a de nombreux chantiers qui se déroulent sur la question de l'isolation. On a des projets en cours avec certaines écoles pour aller sur à la fois la renaturation, une partie de désimperperméabilisation et sur une gestion contenue de nos fluides sur les écoles. On y est attentif. On va essayer d'améliorer encore ce sur quoi nous travaillons. Pour ce qui est de la question de rationaliser en mettant tous les élèves dans moins d'écoles, je pense qu'aujourd'hui, on n'en est pas là et la capacité d'aucune de nos écoles ne permettrait de tous les regrouper, ni même de deux. À la fois aujourd'hui, on le voit dans les échanges qu'on a avec les familles, changer les habitudes dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle carte scolaire, ça a nécessité de faire beaucoup de pédagogie. On est sur un travail qui consiste à permettre encore et davantage de se déplacer à pied, de ne pas avoir à prendre son véhicule. Imaginez, par exemple, qu'on bascule l'ensemble des élèves sur deux des établissements, d'abord, ça ne rentre pas. Aujourd'hui, et heureusement, nos effectifs ne sont pas suffisamment revus à la baisse pour qu'on soit à ce niveau de questions à se poser. Après, l'évolution des effectifs nous dira ce qu'il convient de faire. Mais en tout cas, ce n'est pas une de nos pistes. On a pu voir qu'à la faveur du Covid, quand il s'agit de déclencher la mise en œuvre de dispositifs qui permettent d'assurer la continuité pédagogique, il nous faut de la place. Aujourd'hui, dans une salle de classe, on est presque satisfaits d'avoir les seuils qu'on a à 24/25 parce qu'aujourd'hui, pour 24/25 élèves, ce n'est plus un adulte qu'il y a dans la salle de classe des fois, ce sont quatre à minima. Et on a besoin de pouvoir assurer les meilleures conditions possibles pour que l'enseignement soit rendu comme on l'espère. Sur le champ scolaire, on a à l'esprit effectivement la mutualisation de nos espaces et on y tend pour d'autres choses. Mais sur ce champ-là, pas de prise de décision drastique.

Monsieur Frantz DENAT : L'essentiel, c'est que la réflexion soit lancée comme vis-à-vis des associations. Ce n'est pas le sujet de traiter ce soir, d'avoir une réponse ce soir, mais de se dire qu'on n'a plus forcément les moyens.

Monsieur Yvon BOURREL : Il est certain qu'il y a eu par le passé des mesures de responsabilisation dans les consommations des fluides, notamment de grosses associations, et que dans le cadrage du budget à venir et de la garantie du service public, nous serons appelés à faire des choix, les bons choix, c'est-à-dire prioriser ce qui, à nos yeux, mérite, ce qui est nécessaire et ce qui est un petit peu superflu. Bien sûr que nous irons dans cette direction.

Madame Caroline FAVIER : Avant de voter la décision modificative, je dois juste ajouter quelque chose puisqu'on doit intégrer dans cette décision modificative deux montants suite à la dissolution de deux SIVU. Vous avez le SIVU des Garrigues qui avait un excédent de fonctionnement de 3 930,77 euros et un excédent d'investissement pour 2 823,86 euros et l'ASA défense contre la mer qui avait un excédent de fonctionnement de 0,8 euro. Ce sont des montants que nous devons intégrer dans la décision modificative. Au niveau des deux montants pour lesquels vous allez voter, c'est section de fonctionnement, + 1 324 900 euros et section d'investissement, - 765 700 euros. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la décision modificative numéro un du budget principal de la commune et d'y intégrer la clôture du SIVU des Garrigues et l'ASA défense contre la mer.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Nous dissociions ce vote de celui du port qui n'a pas été présenté encore.

Madame Caroline FAVIER : Tout à fait.

Monsieur Yvon BOURREL : Qui est contre l'adoption de ces mesures modificatives ? Qui s'abstient ? Un contre et un, deux, trois, quatre, cinq et sept absentions. Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à 25 voix pour, 1 contre (G.PARMENTIER) et 7 abstentions (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.DEYDIER – PM.CHAZOT)**

### **3. CREANCES ETEINTES ET CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2022 – COMMUNE :**

**Rapporteur : Madame Caroline FAVIER**

Madame Caroline FAVIER : Avant la décision modificative du port, j'ai des créances à faire passer éteintes et en non-valeur. La délibération numéro trois, il s'agit des créances éteintes et des créances admises en non-valeur pour la commune. Juste un rappel, les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement. Elles permettent juste d'alléger les comptes, j'allais dire, du comptable. Ensuite, vous avez les créances admises en non-valeur qui, elles, sont irrécouvrables ou résultent d'une décision juridique extérieure, donc qui s'imposent à la collectivité. Nous avons en créances éteintes, bien sûr c'est le comptable qui nous les donne, 3 052,99 euros et créances admises en non-valeur 218,75 euros. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à admettre ces titres en créances irrécouvrables.

Monsieur Yvon BOURREL : Procuration de monsieur Pradeille pour madame Crampagne. Merci.

Madame Caroline FAVIER : On peut voter et on peut passer au vote.

Monsieur Yvon BOURREL : On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

### **4. PROVISIONS POUR RISQUES : REPRISE DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2022 – COMMUNE :**

**Rapporteur : Madame Caroline FAVIER**

Madame Caroline FAVIER : Là, on a l'enchaînement logique, comme à chaque fois. Maintenant qu'on a vu qu'il y avait des créances éteintes ou en non-valeur, il faut faire les provisions pour risques, donc reprise des provisions pour créances douteuses 2022 pour la commune. Au total, les deux montants, ça fait 3 272 euros. On reprend nos 3 272 euros qui vont venir s'ajouter au solde qui avait déjà été constitué depuis de nombreuses

délibérations et qui est pour un montant total de 313 700 euros. Donc, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la reprise sur provision citée ci-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous. Unanimité.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

**5. PROVISIONS POUR RISQUES : ABONDEMENT DE LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES 2022 – COMMUNE :**

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Et le troisième point qui suit à chaque fois, c'est les provisions pour risques. On abonde la provision de créances douteuses. Pour la commune, on est toujours... Alors là, vous vous rappelez de la règle. Les créances, c'est : si ces créances ont une ancienneté supérieure à quatre ans, on doit provisionner 100 % de la créance. Si elle est entre deux et quatre ans, on doit provisionner 50 % de la créance. Le montant de la provision, on l'a vu, était de 310 428 euros. Donc, le montant de la provision à constituer s'élève à 311 514 euros par rapport à leur durée chacune. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'ajustement de la provision pour créances douteuses pour un montant de 1 086 euros. C'est purement comptable, on est d'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Abstention ? Merci à vous.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

**6. MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AU BUDGET DE LA COMMUNE :**

**A / N° AP2019-9072 mis en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP) :**

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : On est toujours sur la commune. La délibération numéro six, c'est la motion...

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Excusez-moi, juste avant de passer à la délibération numéro six. Est-ce que c'est juste un oubli ou... qu'on soit figé sur la même slide depuis tout à l'heure ?

Madame Caroline FAVIER : Non, c'est parce qu'on avait un PowerPoint uniquement pour la décision modificative. Donc, celle de la commune, et après on aura celle du port. Mais on ne met pas de slide pour les... Vous voulez le...

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Non, c'était juste une question. Comme je voyais que c'était figé, je voulais savoir si quelque chose qui avait été raté à être présenté.

Madame Caroline FAVIER : Vous voulez qu'on mette le conseil ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Comme vous le souhaitez. C'était juste une explication.

Madame Caroline FAVIER : D'accord. Donc, la six : la modification cette fois-ci des autorisations de programme et crédits de paiement au budget de la commune. Les fameuses APCP. Alors, nous en avons... Merci, Madame.

La première pour la mise en conformité des établissements recevant du public, donc les ERP. Le projet de mise en conformité des établissements recevant du public étant une opération à caractère pluriannuel, il correspond au cadre d'utilisation des APCP. C'est-à-dire les autorisations de programme et les crédits de paiement. Là, nous avons un glissement sur l'année 2023. On enlève en 2022, 105 755,97, qui seront bien sûr ensuite utilisés en 2023 et 2024. On vote toutes les APCP à la fin ou il faut voter à chaque fois ? À chaque fois ? Donc, il vous est demandé d'approuver la modification de l'autorisation de programme pour cette APCP, la mise en conformité des ERP.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi. Peut-être juste avant le vote, une précision pour dire que le programme a été revu par les services techniques pour qu'il corresponde strictement aux critères. Et qu'on a un peu réduit aussi. Comme ça, ça nous a permis d'avoir un travail beaucoup plus précis qui a été fait. Et donc, c'est tout à fait positif d'avoir ces modifications.

Madame Caroline FAVIER : Parfait.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**B / N° AP2019-SDC Schéma Directeur de Carnon :**

**Rapporteur : Madame Caroline FAVIER**

Madame Caroline FAVIER : Alors, la deuxième modification, c'est sur le schéma directeur de Carnon. Je vais éviter de tout vous redire, puisque je vous l'ai précisé sur la décision modificative. Peut-être vous dire que le montant total, puisqu'on l'a sur le tableau, est de 7 128 004,22 euros. Qu'en 2022, seront donc utilisés 2 250 301 euros et la suite répartie sur 2023, 2024, 2025. Donc, il vous est demandé d'autoriser le programme APCP tel que présenté sur le tableau que vous aviez eu.

Monsieur Bertrand COISNE : S'il vous plaît ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, Monsieur Coisne. Allez-y.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Bonsoir à tous, je voulais juste savoir. On parle d'un montant d'autorisation de programme de 7 000 128. Mais je voulais savoir quel était le montant de l'autorisation de programme initial ?

Madame Caroline FAVIER : C'était celle-ci, 7 000 128.

Monsieur Bertrand COISNE : Donc, ça n'a pas changé.

Madame Caroline FAVIER : Là, on a juste touché à la planification des montants utilisés.

Monsieur Bertrand COISNE : Donc, ce n'est pas une modification d'autorisation de programme, alors ?

Madame Caroline FAVIER : Non, c'est les crédits de paiement.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est plutôt des crédits de paiement.

Madame Caroline FAVIER : Tout à fait.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, Monsieur Chazot. Allez-y.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sur cette délibération du schéma directeur. Sur le tableau des crédits, notamment à la dernière ligne dernière colonne, on voit le financement de la commune négatif à moins 275 000

euros. Ce qui signifie le remboursement de la commune qui a fait une avance de trésorerie. Ce qui pose question, c'est que c'est en rapport avec une subvention en 2025. Or, les organismes en question n'ont pas voté les subventions qu'ils pourraient nous accorder. Ce qui signifie que la municipalité serait potentiellement, dans cette hypothèse de sa poche. Quels seraient, dans ce cas-là, les impacts pour la commune au niveau financier ?

Madame Caroline FAVIER : Mais ça, on ne les a pas sortis, les 275 000 euros.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Justement, c'est ce que je vous dis. Dans le cas où ces subventions, qui ne sont à ce jour pas votées, par aucun des organismes d'État, ça signifie qu'elles ne se feraient pas rembourser ce financement. Donc, la commune y serait de sa poche. D'où ma question.

Madame Caroline FAVIER : À la fin du... (inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : Alors, dans le propos initial, dans la perte de recettes, on avait surestimé l'attribution de certaines subventions à hauteur de plus de 30 %. On les a diminuées. Mais j'allais dire, ces subventions, elles sont dans un niveau minimal garanti, même si elles ne sont pas notifiées. On ne peut pas les inscrire parce qu'elles ne sont pas notifiées. Néanmoins, la dépense, elle, elle est prévisible. C'est-à-dire qu'on a l'inscription de la dépense. Mais l'attribution de la subvention putative, qui est de 20 à 25 %, elle ne peut pas être mentionnée parce qu'elle n'est pas notifiée. Dans tous les programmes, on aura ça, Monsieur Chazot.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je suis d'accord avec vous. Je veux rappeler simplement qu'au niveau des recettes, les subventions potentiellement perçues étaient en 2025, en l'occurrence. Et que du coup, c'est à ce moment-là que la commune qui a fait l'avance de trésorerie récupérera son avance. Ma seule question était... Mais je suppose que vous devez avoir des accords probablement avec départements, régions et autres. Mais à ce jour, ces subventions n'ont pas été votées. Ma question était très simple. C'était de savoir qu'est-ce que vous faites si vous ne les avez pas ?

Madame Caroline FAVIER : Alors, en fait, l'opération, elle s'équilibre. Regardez. Il ne faut pas...

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : En temps normal, je suis d'accord avec vous. J'ai bien compris le déroulé. Je vous demande l'hypothèse dans le cas où vous ne recevez pas les subventions. Étant donné que...

Madame Caroline FAVIER : Mais ce tableau ne veut pas dire qu'on ne reçoit pas les subventions. C'est ce que je voulais vous dire.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai bien compris. Je vous alerte juste sur le financement de la commune qui est négatif à 275 000 euros.

Madame Caroline FAVIER : Non.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Donc, ça veut dire que vous récupérez la somme d'argent.

Madame Caroline FAVIER : Non.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : S'il est négatif, c'est ce que ça veut dire.

Madame Caroline FAVIER : Non. Parce qu'en fait, les moins 275 000 euros ne veulent pas dire que ce n'est pas le résultat de ce qu'on va percevoir ou ne pas percevoir des subventions. C'est-à-dire que, quand vous regardez l'opération pour être sûr que la commune ne paie pas 275 ou un autre montant, c'est bien les recettes prévisionnelles sur la dernière année où il reste chaque année. La ligne des recettes prévisionnelles correspond bien à la ligne des crédits de paiement que vous avez en haut. Les moins 275 qui sont là, ce serait une différence par rapport à ce qui a été prévu au départ des subventions. Parce qu'elles n'ont pas été... Mais les autres, elles ont bien été... Chaque année, quand on commence à faire le projet, à l'évaluer, on a déjà les notifications. Par contre, elles ne sont pas versées puisqu'elles doivent être versées qu'une fois que les travaux sont réalisés.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai bien compris.

Madame Caroline FAVIER : Donc, c'est ce décalage-là.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'ai bien compris, mais ça ne répond pas à la question. Mais je pense qu'on verra ça en commission.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot, si on ne nous donne pas la subvention, on paiera.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ah ben voilà, question simple, réponse simple.

Monsieur Yvon BOURREL : Voilà. In fine. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Allez.

Madame Caroline FAVIER : Donc, on n'a pas voté là.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote.

Madame Caroline FAVIER : Il faut voter la dernière modification sur le schéma directeur de l'APCP.

Monsieur Yvon BOURREL : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Huit contres. Une abstention. Merci.

**La délibération suivante est adoptée à 24 voix pour, 8 contres (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – F.DENAT) et 1 abstention (PM.CHAZOT)**

## **7. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DU PORT DE CARNON :**

**Rapporteur : Madame Caroline FAVIER**

Madame Caroline FAVIER : La délibération numéro sept : décision modificative du budget du port cette fois-ci. Alors, au niveau du port, il convient de modifier la section de fonctionnement à hauteur de 1 000 011 euros, soit 20 % par rapport au budget prévisionnel. Le budget du port doit être modifié pour tenir compte de la hausse de la prévision du coût du dragage, entre autres, et de la modification du planning de réalisation des travaux qui a été avancé. On en a parlé par rapport à la livraison plus rapide de la capitainerie. Je vous explique déjà l'évolution du coût du dragage. En 2021, les dépenses du dragage étaient estimées à 2,4 millions. En 2022, les dépenses du dragage étaient estimées à 3,4 millions en raison d'une recherche de solutions pour le clapage en mer, qui était donc plus onéreuse. Et fin 2022, les services du port estiment, avec la maîtrise d'œuvre, le coût du dragage à 3,8 millions d'euros. Nous avons prévu 1,4 million de subventions pour financer le dragage. Il y avait l'État à hauteur de 670 000 euros et la région à hauteur de 730 000 euros. Le dragage est autofinancé à hauteur de 2,4 millions. Le port de Carnon a constitué déjà des provisions depuis 2014. Il convient de compléter la provision de 436 000 euros. Donc, ça, ça fait partie d'une des décisions modificatives. Les crédits de paiement du dragage prévus à hauteur de 1 380 000 sont complétés à hauteur de 800 000 euros et la provision pour financer les travaux de dragage est complétée à hauteur de 436 000 euros. Ensuite, la section d'investissement sera diminuée à hauteur de 510 000 euros afin de tenir compte du différé de certaines opérations, notamment la modernisation de la zone est et le différé dans les acquisitions. Cela malgré une augmentation des crédits de paiement à la suite de l'avancée des travaux de la capitainerie, plus 191 000 euros. Donc, les recettes d'investissement sont également diminuées de 510 000 euros. Suppression des subventions de la capitainerie qui seront versées en 2023 et suppression de l'emprunt prévu pour les opérations qui sont différées en 2023.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. Des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept. Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 26 voix pour, 0 contre et 7 abstentions (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.DEYDIER – G.PARMENTIER).

**8. CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR 2022 – PORT DE CARNON :**

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : On passe à la délibération suivante. Pour les créances, même chose comme la commune admise en non-valeur. Le comptable, toujours, nous a donné la liste, bien sûr. Nous avons les admissions en non-valeur à hauteur de 24 697,37 euros hors taxes, puisqu'on parle hors taxes, pour le port. En TTC, 29 636,84 euros admis en non-valeur. Donc, il vous est demandé d'autoriser l'admission en non-valeur de ce montant.

Monsieur le Maire : Nous votons. Contre ? Abstention ? Merci.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

**9. PROVISIONS POUR RISQUES : REPRISE DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES - PORT DE CARNON :**

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Comme pour la commune, on enchaîne avec le nouvel état d'admission en non-valeur pour le montant des 29 636,84 euros. Donc, il faut que le solde actuel de la provision s'élève à 3 420 euros hors taxes. Il faut donc une reprise de provision d'un montant de 3 420 euros hors taxes.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous votons. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

**10. PROVISIONS POUR RISQUES : ABONDEMENT DE LA PROVISION CREANCES DOUTEUSES – PORT DE CARNON :**

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Et pour terminer, il faut abonder la provision des créances douteuses pour un montant de 29 636,84 euros. Donc, il faudra autoriser l'émission d'un montant de paiement à hauteur de 452 euros hors taxes pour pouvoir abonder les provisions aux créances douteuses.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote également. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Juste avant de passer à la section suivante, une remarque générale qui couvre les délibérations six à dix. Aujourd'hui, le port est en régie autonome. Que voyez-vous pour son avenir ? Est-ce qu'on reste sur une régie autonome ? Est-ce que vous voyez une évolution ?

Monsieur Yvon BOURREL : Le port aujourd'hui est en régie autonome. C'est-à-dire qu'il développe... Non, il n'a pas de personnalité morale. Il est en régie avec simple autonomie financière. Donc, c'est la poursuite de son statut. Puisque, aujourd'hui, nous avons l'expertise à la fois du service financier et du service juridique. Et Dieu sait que ce ne sont pas de minces choses que de monter des marchés et avec, j'allais dire, une exigence que le

port, lui seul, ne peut faire. Le port fait partie d'une entité communale. Il porte la croissance bleue, il porte la dynamique avec l'image de la commune. Et l'idée, c'est de continuer même si c'est un SPIC. C'est-à-dire qu'il a une gestion spécifique qui n'a rien à voir avec la gestion communale en termes de fonctionnement. Pour autant, il est appelé, en tout cas, c'est l'impulsion que je donne au niveau de l'équipe, à perdurer dans sa forme actuelle. Puisqu'on a pu voir que les ports qui étaient gérés avec une personnalité morale échappaient à la gestion du conseil municipal. Je préfère que le port soit en gestion accompagnée par l'avis du conseiller municipal sur les tarifs. La stratégie étant définie par l'équipe du port et les élus qui y siègent. Voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Merci pour cette clarification.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, j'ai une question. Une vraie question. Mais elles sont toutes vraies, mes questions. C'est en hors taxes ou TTC ? Parce qu'il y a les deux et je n'ai pas toujours compris comment le port fonctionnait. Si c'était du TTC...

Madame Caroline FAVIER : Hors taxes.

Monsieur Frantz DENAT : Tout est en hors taxe ?

Madame Caroline FAVIER : Oui.

Monsieur Frantz DENAT : OK, merci beaucoup.

Madame Caroline FAVIER : Et ils récupèrent la TVA. Pardon ?

(inaudible)

Monsieur Frantz DENAT : Oui, ce n'est pas en hors taxes, d'accord, OK.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

## **11. MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AU BUDGET DU PORT DE CARNON :**

**A / N° AP2020-917 Reconstruction de la Capitainerie :**

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Alors, la suite. Il s'agit d'une modification des APCP. La première, c'est la reconstruction de la capitainerie. Comme je vous le disais, les travaux ont avancé plus vite. Sur 2023, nous avons prévu 503 143 euros qui basculent en 2022. Donc, il vous est demandé... Là, je n'ai pas le vote, par contre. On vote les deux en même temps ici ou pas ?

Monsieur Yvon BOURREL : On vote au coup par coup.

Madame Caroline FAVIER : Si, j'ai le tableau (inaudible).

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Coisne.

Monsieur Bertrand COISNE : Excusez-moi, je vais reposer la même question. Est-ce qu'il y a vraiment une modification de l'autorisation de programme ? Ou c'est comme tout à l'heure ? C'est la même chose ?

Madame Caroline FAVIER : Ah non, là, c'est uniquement le montant. Pareil. C'est le premier paiement qui est avancé.

Monsieur Bertrand COISNE : Parce que là, vous indiquez, encore une fois, une modification de l'autorisation de programme. Donc, je suppose qu'il y a une modification du montant.

Madame Caroline FAVIER : C'est parce que ça s'appelle comme ça. C'est "modification des autorisations de programmes et crédits de paiement". C'est vrai que les deux sont liés, donc on peut modifier l'un, l'autre ou les deux. Et là, c'est uniquement le crédit de paiement.

Monsieur Bertrand COISNE : Donc, il n'y a pas de modification du montant initial.

Madame Caroline FAVIER : Non, du tout.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Alors, contre ? Personne ? Abstention ? Attendez, qui est contre ? Deux. Vous avez un pouvoir ? Cinq, d'accord. Abstention ? Trois. Merci.

**La délibération suivante est adoptée à 25 voix pour, 5 contres (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT) et 3 abstentions (G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT).**

***B / N° AP2020-927 Modernisation de la zone technique Est et ses A.O.T. :***

**Rapporteur : Madame Caroline FAVIER**

Madame Caroline FAVIER : Deuxième modification, c'est au sujet de la modernisation de la zone technique est et ses AOT. Il a été décidé de scinder l'autorisation de paiement en trois opérations distinctes qui vont s'étendre jusqu'en 2025. Et on a une modification. Là, au contraire, les travaux s'étendent sur 2023 et 1 062 879 seront à dépenser en totalité en 2023. Et sur 2022, nous n'aurons que 155 792.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui ?

Monsieur Frantz DENAT : Je ne sais pas. Je trouve un moment de poésie dans les délibérations. Ça fait toujours du bien, Monsieur le Maire, en ce monde de brutes. Compte tenu de la nécessité de relancer les études d'aménagement des espaces publics, le projet présenté par l'AMOE du schéma directeur est trop qualitatif et donc trop coûteux. Cette rédaction qui laisserait croire qu'il y a obligatoirement corrélation entre ce qui est du coût et de la qualité et non pas le rapport qualité prix que l'on cherche dans les collectivités et qui a toujours été pour moi un guide, mais je pense qu'ici, il l'est pour nous tous, j'avoue que j'ai trouvé quelque chose de poétique dans cette rédaction. Mais beaucoup plus sérieusement, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est maladroite et ça mérite quelques explications sur le pourquoi du comment, quand on voit par ailleurs les honoraires qui sont versés à gauche et à droite. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur Yvon BOURREL : Tout simplement, la proposition d'aménagement de la zone amodiée par la maîtrise d'œuvre Gautier Conquet nous a parue, par rapport aux fonctionnalités de cette zone, trop importante par rapport... L'ambition était belle. En revanche, la note n'était pas supportable. Elle nous a paru difficilement supportable et on a préféré privilégier une fonctionnalité opérationnelle que nous espérons mettre en place, en sachant qu'on a un peu reculé devant le prix, tout simplement.

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire, je vous soutiens dans cette raison recouvrée. Je dis simplement que c'est révélateur, comme je l'ai déjà dit à certains moments. Peut-être, excusez-moi de le dire avec mon cœur, un manque de suivi de près par certains des travaux envisagés. Si la maîtrise d'œuvre, on la laisse aller dans ses rêves, elle y va, elle a raison, elle est là pour ça. Mais je pense qu'il y a de temps en temps du cadrage qui nous aurait évité ça. Alors, on peut l'écrire comme ça. Moi, j'espère, je ne doute pas, sur cette zone très particulière et sur laquelle vous savez que j'ai travaillée aussi avec beaucoup d'intention, qu'on va trouver quelque chose de qualité et je n'en doute pas. Mais évitons-nous ça.

Monsieur Yvon BOURREL : Écoutez, on rectifie. Vous le dites qu'on le fait avec un peu de retard, mais on le fait quand même. C'est ce qui est important.

Monsieur Frantz DENAT : Je suis d'accord.

Monsieur Yvon BOURREL : Soyons pragmatiques. On passe au vote, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Trois abstentions. Caroline, vas-y.

**La délibération suivante est adoptée à 30 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT).**

## **12. MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT AU BUDGET DU PORT DE CARNON – N° AE2020-928 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU DRAGAGE :**

**Rapporteur : Madame Caroline FAVIER**

Madame Caroline FAVIER : La délibération suivante : la modification de l'autorisation d'engagement et de crédits de paiement pour le port au niveau des travaux d'entretien du dragage. Je crois que je vous l'ai bien détaillé lors de la décision modificative. Le paiement total hors taxes de l'opération s'élève désormais à 3 805 284 euros. Elle s'exécutera sur 2022 et 2023. En 2022, il y aura 2 180 000 et 2023, 1 616 964 euros.

Madame Marianne PELLETIER : S'il vous plaît !

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Pelletier, je vous en prie.

Madame Marianne PELLETIER : Oui, merci. Bonsoir à tous. Vous nous avez déjà expliqué toutes les difficultés autour du dragage. Je ne reviens pas là-dessus. Mais on vous avait déjà demandé s'il y avait une étude qui permettait de voir comment éviter que ces sédiments se déposent sans cesse dans le port. Et on en a parlé à l'agglomération aussi. On a demandé à monsieur Ribeyre et il nous a parlé d'une étude qui aurait été faite par le Symbo, Patty voit que je me tourne vers elle. Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que cette étude est disponible ?

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Si, elle l'est, je vous la transmettrai. Il n'y a pas de souci.

Madame Marianne PELLETIER : Oui, parce que vous m'aviez dit que vous travaillez sur le sujet vous aussi, parce que ce sont des sommes très importantes qu'on dépense à chaque fois.

Monsieur Yvon BOURREL : Dans la mandature précédente, Madame Pelletier, j'avais attiré l'attention des partenaires, dont les services de l'État, sur le fait qu'une partie des sédiments avait pour provenance le bassin versant de l'étang de l'Or, et qu'à ce titre il ne me paraissait pas insensé que de demander une contribution, dans une assiette très élargie, de toutes les composantes du bassin de l'Or, étant donné que, pour risquer une

métaphore, nous sommes au rez-de-chaussée et ceux du sixième étage nous envoient les sédiments. En quelque sorte, c'est ça. Et la discussion qu'on a eue l'autre jour avec madame la ministre relevait de la même philosophie. En plus, j'allais dire, ce n'est pas parce que ça n'impacte pas les finances publiques, puisqu'il s'agit là du budget portuaire et qu'on parle bien d'un budget émanant du SPIC qui vient des recettes que le port dégage avec les subventions diverses et variées. On ne parle pas d'argent public. Pour autant, nous sommes très attentifs au fait que même ce service qui est dédié aux personnes, aux 800/830 amodiés qui ont un bateau et aux 250 qui sont sur le port sec. Ces personnes-là méritent qu'on les défende. Et le Symbo en son temps n'a pas donné une suite favorable à une éventuelle contribution telle que nous la connaissons avec la loi GEMAPI qui elle-même est sortie de cette contribution potentielle et qui laisse supporter des charges qui, à un moment donné, étaient encore plus importantes et qu'on arrivera, j'espère, à diminuer. Nous avons quand même un dialogue nourri avec la métropole pour voir s'il n'y aurait pas toujours cette filière de valorisation des déchets à la décharge du Thôt, qui n'est pas complètement enterrée. Pardon pour le terme. On parle d'un million d'euros, quand même là. Un million, si on pouvait l'économiser, ça ce serait quand même bien. Mais sachez que depuis huit ans qu'on n'avait pas dragué, on est arrivé à provisionner quand même 2,4 millions d'excédents pour le dragage chaque année avec une provision de 400 000, 500 000 euros. Voilà donc, vous savez quasiment tout. Quand je dis quasiment, je ne peux pas vous dire ce que je ne sais pas.

Madame Marianne PELLETIER : Ah bon ! J'allais dire : "Qu'est-ce que vous nous cachez ?"

Monsieur Yvon BOURREL : L'étude du Symbo, pardon d'interrompre le démarrage de notre présidente du Symbo, portait sur la salinité. De mémoire, elle ne portait pas tellement sur les alluvions ni sur les sédiments. Il y a eu une grosse discussion sur ce fameux barrage à sel et pas forcément sur l'approvisionnement en sédiments, en rappelant que le (SIMOCAV) en son temps draguait l'étang, et qu'on avait déjà un travail en amont qui était réalisé. Ce qui peut laisser supposer que le port de Carnon bénéficiait d'un prédragage dont il n'héritait pas comme c'est le cas aujourd'hui. Madame Moullin !

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Non, c'était simplement pour ajouter auprès de madame Pelletier qu'effectivement, si cette étude existait, il n'y a aucun souci, je vais tenter de la retrouver et de vous la transmettre sans problème. Pas de problème.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

### **13. ABONDEMENT PROVISION POUR DRAGAGE PORT DE CARNON :**

**Rapporteur : Madame Caroline FAVIER**

Madame Caroline FAVIER : Le dernier point concernant le port, c'est cette fois-ci la provision pour travaux de dragage au port de Carnon puisque je vous l'ai détaillé tout à l'heure. Le montant est estimé à 3 805 284 euros hors taxes. Les montants des subventions attendues 1 392 776 euros hors taxes. Par conséquent, nous allons financer en fonds propres 2 412 508 euros hors taxes et il faudra approvisionner de 836 000 euros hors taxes les provisions qui ont déjà été faites. Le vote consiste à autoriser à approvisionner 836 000 euros hors taxes.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Merci pour votre accord et cette unanimité.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**14. TAXE D'AMENAGEMENT – CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA COMMUNE DE MAUGUIO A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR – APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Nous revenons les pieds sur terre, si je puis dire, avec une grosse soustraction qui est celle de la convention de reversement de la commune de Mauguio à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. Vous savez que, jusqu'à présent, les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or percevaient l'intégralité de la part communale de la taxe d'aménagement prescrite sur les autorisations d'occupation des sols. Et jusqu'en 2021, les communes avaient la possibilité, si elles le souhaitaient, de reverser à l'EPCI en fiscalité propre, une part de taxe d'aménagement. Ce reversement, il n'était pas obligatoire, il était facultatif. Chaque commune délibérait sur les montants qu'elle désirait mettre en service. L'article 109 de la loi de finances 2022 a rendu ce reversement obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est ainsi que la discussion s'est engagée avec la Communauté d'Agglomération, je vous la fais brève, afin que seules les zones d'activité que sont le parc d'activité de La Louvade, les secteurs de Fréjorgues Est et Ouest, le Piom, La Mogère et la zone de frêt aéroportuaire soient les seules zones impactées puisque les autres perceptions de taxes concernaient la délivrance de permis de construire dont l'entretien des zones incombait à la commune. Le conseil municipal s'est déjà prononcé à 2021 sur l'approbation et la mise en œuvre de PUP, Projets Urbains Partenariaux, se substituant à cette taxe d'aménagement et qui organisaient le reversement intégral des participations, comme c'était le cas pour Piom et les portes de l'aéroport. Je vous demande d'approuver le principe du reversement des taxes d'aménagement et des PUP aux seules zones d'activité qui ont été citées, laissant à la commune la part résiduelle des autres taxes qui sont, elles, afférentes à la délivrance des permis de construire hors zones économiques et projets économiques. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

**15. ETUDE RELATIVE A LA POINTE DE MUDAISON ET A LA LOUVADE - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR / COMMUNE DE MAUGUIO – PASSATION D'UN AVENANT – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 15 est une étude relative à La Pointe de Mudaison et de La Louvade. Il s'agit d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la commune de Mauguio. Toujours dans un souci de clarté, il s'agit d'un élargissement du périmètre à la zone de La Louvade. C'est-à-dire que la co-maîtrise d'ouvrage de La Pointe de Mudaison a deux objectifs : déterminer les vocations de ce site... Vous le savez, La Pointe de Mudaison, pour partie, elle a une dizaine d'hectares relevant de la compétence économique, une dizaine d'hectares relevant de la gouvernance communale. Il y est question de déterminer les vocations admissibles et, deuxièmement, de définir une programmation et de voir quelle est la mise en œuvre opérationnelle qui peut être faite sur cet espace, avec la volonté d'avoir un quartier à haute valeur environnementale. Il s'agit d'élargir ce périmètre à La Louvade alors qu'il ne considérait que La Pointe de Mudaison. Monsieur Coisne ?

Monsieur Bertrand COISNE : Je vous remercie, d'abord parce qu'il manquait une page ou deux pages sur la pièce annexe propre à ce point.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous l'a fournie ? Oui !

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, merci beaucoup, mais il n'y a que moi qui l'ai eue. Je ne sais pas pour les autres. Alors moi, la question que je me pose, c'est que ne fait pas partie de ce périmètre d'étude la zone 11U1 qui est mitoyenne à La Louvade à l'est. C'est une zone qui est à urbaniser au sens du PLU. La question que je me pose : est-ce que ce secteur va devenir inconstructible dans le cadre de la prochaine révision du PLU ? Puisqu'on ne l'étudie pas, on le sort de l'étude.

Monsieur Yvon BOURREL : On va le retrouver un peu plus loin parce qu'on a des crédits qu'on sollicite pour provisionner avec l'EPF pour préempter. Effectivement, on a une zone qui est déjà bien marquée, une zone que nous destinions éventuellement à de l'économie, mais à laquelle nous avons renoncé tant elle était marquée par l'implantation de propriétés agricoles. Et avant que l'on ne révise le SCoT, je vous parle d'il y a quelques années, la faisabilité d'une aliénation partielle au titre de l'économie d'une zone, dont le mitage militait déjà pour une dominante plus agricole qu'économique, a été abandonnée. C'est la raison pour laquelle, si vous voulez, il y a eu une intention qui n'est pas allée à son terme.

Monsieur Bertrand COISNE : Donc ça va rester une zone...

Monsieur Yvon BOURREL : Vraisemblablement une zone mixte. C'est une zone, de mémoire, elle était dédiée à la transformation des produits agricoles. Parce que vous le savez, l'inscription dans le SCoT, on ne la fait pas comme ça un matin. L'État est très attentif sur la consommation des espaces agricoles et nous le sommes également. Cette zone n'est pas répertoriée comme une zone potentiellement éligible à de l'activité économique pure.

Monsieur Bertrand COISNE : Il faudra peut-être le préciser dans le PLU, alors.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. On a une réunion...

Monsieur Bertrand COISNE : Au moins, peut-être avoir une vocation...

Monsieur Yvon BOURREL : Vous avez peut-être reçu l'invitation à la commission pour la semaine prochaine ?

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, mieux vaut tard que jamais.

Monsieur Yvon BOURREL : Quand vous n'en avez pas, vous en réclamez. Quand vous en avez une, elle est toujours trop tard.

Monsieur Bertrand COISNE : Vous savez, on est féru de participer aux commissions, notamment celle de l'urbanisme. Enfin...

Monsieur Yvon BOURREL : De toute façon, c'est toujours intéressant d'avoir le point de vue de tout le monde et le point de vue le plus large. C'est fait pour ça. Je ne me lève pas un matin avec la bonne idée. Après, il y a une réalité qui s'impose. Le prisme des appréciations nous amène ensuite à faire le meilleur choix. Et je compte sur vous, je sais pouvoir compter sur vous pour apporter des suggestions puisque vous avez également une certaine expertise en la matière.

Monsieur Bertrand COISNE : S'il n'est pas trop tard.

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'y a rien d'écrit.

Monsieur Bertrand COISNE : Je voudrais juste pour le collègue, pour l'étude, vous avez signé un marché de maîtrise d'œuvre de 80 000 euros à peu près. C'est pour ça, c'est pour étudier... Vous me confirmez bien que c'est le groupement d'architectes bureau d'études pour étudier ce périmètre-là ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, c'est ça.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci.

Monsieur Frantz DENAT : Si vous le permettez, j'ai deux sujets là-dessus. D'abord, l'étude de La Pointe de Mudaison. On avait déjà eu un rendu partiel. C'est une étude qui avait été entamée. Enfin, à mon avis, bien engagée. Je ne voudrais pas que La Louvade, d'une part, qui est un vrai sujet aussi, vienne heurter et mettre en retard la question de La Pointe de Mudaison qui reste entière. L'autre sujet, enfin là, c'est qu'à mon avis, c'est à ma courte vue, ce sont deux sujets différents. Et je ne suis pas intellectuellement satisfait de rapprocher ces deux sujets au point de les confier dans un même package. Pardonnez-moi le mot anglais, ça ne va pas vous choquer, vous. Je suis réticent intellectuellement à non pas à mener une étude sur La Louvade, parce qu'encore une fois, il y en a besoin, mais à ce rapprochement que je ne pense pas forcément adéquat, de ces deux sujets qui sont différents, il y a un vierge et un pas-vierge.

Monsieur Yvon BOURREL : Après, c'est une manière de faire. Je vous fais un parallèle entre la zone des Commandeurs, qui est dans la métropole, et Fréjorgues Ouest. Ces zones parfois se tournent le dos pendant des années et chacun regrette que l'entité administrative qui est différente cultive d'une certaine manière cette dichotomie qui ne serait pas profitable à l'économie. Nous avons la chance, ou l'opportunité en tout cas, d'avoir côte à côte une zone qui est une zone artisanale qui s'appelle La Louvade et une zone potentiellement aménageable en termes d'économie qui s'appelle La Pointe de Mudaison. Nous avons pensé que la nature, de toute manière, de La Louvade serait toujours une zone d'activité artisanale pour la bonne raison que nous travaillons à sa requalification pour essayer de voir comment on peut mieux l'organiser pour y admettre davantage d'entreprises, et qu'une synergie peut être créée avec justement une forme de complémentarité d'activités et une compatibilité avec le positionnement d'une zone d'activités économiques pas loin d'une zone d'habitat et contiguë à une zone artisanale desservie, de plus, par une 189 qui est la voie de contournement de Manguio. L'idée, c'est de dire que la nature de La Louvade ne pourra pas être altérée au point d'être détournée de ses fonctions initiales, mais que l'examen conjoint de l'entité économique, qui est la compétence de la collectivité de la communauté d'agglomération, peut nous amener à une réflexion peut-être d'une meilleure intelligence que si on le traduit tout seul. On est parti sur ce principe. L'avenir nous dira si nous avons bien fait.

Monsieur Frantz DENAT : Oui, j'entends. Tout aussi recevable votre point de vue. C'est le changement de paradigme, mais celui-là est tout aussi recevable. J'ai peut-être à un certain moment aussi de mauvais réflexes sur les intérêts de l'agglomération. Les intérêts au sens, n'y voyez aucune connotation. Les intérêts stratégiques d'une agglomération et ceux d'une commune qui peuvent à un certain moment être différents, diverger. La Pointe de Mudaison, on l'a déjà confié à l'agglomération. C'est ce qui explique un peu plus mes réticences intellectuelles.

Monsieur Yvon BOURREL : "Confié à l'agglomération", non. Je dirais que, à ce jour, je n'ai aucun exemple en tête, où l'intercommunalité se soit substituée à la volonté communale d'aller vers tel ou tel type d'aménagement. Heureusement, quand même que nous gardons cette maîtrise. C'est toute la différence entre une communauté d'agglomération, une métropole, et entre un PLU, un SCoT et un PLUi, où le Conseil municipal garde la maîtrise de ses choix. Et je n'entends pas qu'il en soit autrement, en tout cas dans l'intention qui est la mienne au nom du groupe que je dirige. Voilà, soyez rassuré.

Madame Marianne PELLETIER : Moi, si vous me permettez juste un complément par rapport à ce qu'a dit Bertrand Coisne. Nous avons des difficultés par rapport à cette zone de la Pointe de Mudaison. Ce n'est pas une posture. C'est parce que ce sont des terres agricoles qui vont être transformées. On en a déjà parlé plusieurs fois. Mais ce qui nous gêne, c'est que, à chaque fois, on nous parle d'études. Et je vous ai déjà posé la question.

On dit : "Qu'est-ce qu'il va y avoir dessus ?" Du coup, on a du mal à se prononcer pour ou s'abstenir, parce que c'est très flou pour moi. Vous expliquez, activité économique. Puis vous avez dit haute qualité environnementale. Vous avez déjà dit des choses de qualité. Mais après...

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, ce sont les prérequis.

Madame Marianne PELLETIER : Excusez-moi, peut-être la gendarmerie. Peut-être une maison de santé. Pour nous, ça reste très flou et c'est peut-être l'étude qui va le dire.

Monsieur Yvon BOURREL : La gendarmerie est un projet qui pourrait s'inscrire dans cet espace, effectivement. La maison de santé, on a dit qu'elle serait dans la Font de Mauguio. Et aujourd'hui, nous ne sommes pas propriétaires des terres. Et l'acquisition, on essaie de la faire de manière amiable. Certains propriétaires étaient déjà propriétaires à la Font de Mauguio dont il y a des discussions. Je précise tout de même que cette zone est une zone qui est déjà inscrite en (AU), depuis 1995. Et j'allais dire, on ne peut pas imputer au Conseil municipal, et aux conseils municipaux successifs, d'avoir allègrement franchi des Rubicon dommageables à l'identité de l'agriculture locale. On n'est pas allé plus loin que ce qu'était l'intention d'il y a quand même 25 ans, bientôt 30. Donc, j'allais dire, c'est vrai que ça met du temps, c'est vrai que ça a été inscrit au SCoT avec cette volonté qualitative, puisque ça va quand même tangenter la zone habitée et nos zones artisanales. Mais si on le savait, il y aura peut-être un jour un lycée. Allez savoir. Peut-être, on aura un lycée. Je ne peux pas aujourd'hui vous dire, il n'y aura rien de polluant, il n'y aura pas d'habitat. Sauf à la marge, s'il fallait qu'il y ait un équipement qui nécessite une présence quelconque. On a eu à essayer d'avoir un hôtel ou une chose comme ça, mais un hôtel ça ne se décrète pas comme ça. Il y a une question de marché. Et puis il faut aussi que ça soit compatible avec le côté nature de cette zone. On s'était engagé à ce qu'il y ait 30 % de vert dans la zone initiale, dans les 30 % initiaux de la Font de Mauguio. Ce n'est pas de même pour bétonner à tout-va sur cette zone d'une vingtaine d'hectares.

Madame Marianne PELLETIER : D'accord. Merci pour la réponse.

Monsieur Yvon BOURREL : Allez, je vous propose qu'on passe au vote, parce qu'on a encore du chemin à faire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à 25 voix pour, 0 contre et 8 abstentions (S GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT).**

**16. ANCIEN POSTE DE POLICE, PLACE MENDES FRANCE PARCELLE CL 285 ET PARTIE DE PARCELLE CL 464 - DESAFFECTATION / DECLASSEMENT :**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur Yvon BOURREL : Ensuite, nous avons trois propositions de délibération. La première, c'est la proposition de désaffectation du poste de police place Mendès France, afin que nous puissions prononcer son déclassement. Je vais le dire une fois, comme ça, ça m'évitera de le dire trois fois. Dans la logique de la substitution que nous avons opérée. Entre la salle polyvalente avec la création, à Prévert, de nouveaux espaces plus fonctionnels, plus facile à chauffer, plus facile à gérer. Nous avons, vous le savez, déjà réinstallé le poste de police, relativement à l'étroit, dans un autre lieu, avenue Gabriel Aldié. De ce fait, ce que je vous propose, c'est la désaffectation de cet espace qui n'a plus de vocation de service public. Dans un premier temps, on a eu des preneurs pour des locations. Et puis la cherté de la rénovation physique, selon les usages qui étaient envisagés, a amené les gens et les preneurs à renoncer. Donc aujourd'hui, l'idée, c'est, compte tenu que ce lieu n'a pas de

valeur patrimoniale comme certains autres que je décrirais. La proposition est de le désaffecter, pour ensuite le déclasser, et pour ensuite le vendre. Je le dis tout net. Monsieur Parmentier.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, merci Monsieur le Maire. Quand il a été acté, le déménagement de la police municipale, est-ce qu'il y a eu un débat sur le devenir de ce bâtiment ? Bon, moi, je comprends l'idée de le vendre. On pourrait aussi par exemple imaginer sa destruction, histoire d'aérer un peu plus la place. Peut-être d'étendre l'aire de jeu, rajouter un peu plus de végétal à cet endroit. Est-ce qu'il y a eu ce débat au Conseil municipal ? Ou sinon je le soumetts maintenant. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Écoutez, effectivement, aujourd'hui, cet espace est un espace qui s'ajoute à la longue liste des espaces dont nous avons la charge et l'entretien. Et les anticipations sur le coût de l'énergie nous amènent aujourd'hui à avoir une politique de priorisation des bâtiments. Je préfère chauffer. Oui, je pense qu'il est nécessaire de chauffer correctement les lieux. Que ce soit des écoles ou que ce soient des lieux dans lesquels travaillent nos fonctionnaires. Plutôt que peut-être d'entretenir des passoires thermiques ou des lieux qui n'ont pas fait l'objet de rénovation depuis très longtemps, auxquels nous avons substitué, dans les mêmes fonctions, d'autres bâtiments. C'est vrai qu'on n'a pas eu forcément ce débat d'affectation, puisque dans un premier temps, l'intention était de le louer. Et qu'on n'a pas trouvé une valorisation potentielle, durable et fiable d'un preneur. Parce que ça fait quand même deux ans qu'il y est, le poste de police. Monsieur Tricoire ?

Monsieur Laurent TRICOIRE : Un an.

Monsieur Yvon BOURREL : Un an ? Un peu plus d'un an. Un an, voilà. On ne s'est pas précipité. On peut toujours faire autre chose.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Est-ce que vous l'avez envisagé, le fait d'aérer un peu plus la place en détruisant ce bâtiment ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je pense que l'aération, c'est le seul...

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'en conviens, ça coûte à la commune, ça ne rapporte pas. Ça, je l'entends. Et en ce moment, peut-être qu'effectivement, il y a peut-être plus besoin de faire entrer de l'argent que d'en dépenser. Néanmoins, sur le long terme, ça aurait pu être pertinent.

Monsieur Yvon BOURREL : Effectivement, la politique acquisitive de la commune, il y a quelques années, nous a amenés à ne pas pouvoir acheter non plus l'ensemble de l'espace qui est derrière nous, qui a été construit par un promoteur. On a juste pu sauver, entre guillemets, la maison Monnier pour y faire l'extension de la commune. Il y a un principe de réalité, Monsieur Parmentier, qui parfois nous rattrape. C'est-à-dire que le "et", en matière d'investissement, est toujours difficile. Moi ce que je vous propose, c'est le "ou". C'est-à-dire qu'on avait un bâtiment qui avait une fonction. Ce bâtiment a été remplacé par un autre. On se sépare de ce bâtiment parce qu'il faudra faire des efforts ailleurs. Voilà, c'est tout. Après, il vous appartient de proposer. Si vous dites que vous voulez faire un parc sur 200 mètres carrés attenants à l'aire de jeux. Nous sommes dans un milieu urbain, et en termes de volume, je ne pense pas que ce volume-là soit tellement dérangeant. Nous veillerons également à ce que le preneur ne fasse pas non plus n'importe quoi. C'est-à-dire n'importe quoi, ça serait quelque chose de disgracieux qui ne s'intègre pas dans le domaine. Nous verrons que, dans le point suivant, nous avons également un autre bâtiment qui tangente, qui est celui des finances publiques dont nous n'avons pas décidé de la désaffectation que nous avons subie, qui rapportait 40 000 euros par an, bon an mal an, à la commune, et qui ne rapportera rien du tout si ce n'est le soin de le maintenir à l'état. Après, l'époque où les opportunités, les effets d'aubaine se présentaient avec une capacité de s'offrir, "on ne sait jamais pour un jour, pour un autre", eh bien, ce temps-là, malheureusement, est passé. Voilà.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, Monsieur Denat ?

Monsieur Frantz DENAT : Pour faire gagner du temps à tout le monde aussi. 16, 17, 18, les réflexions, pour moi, c'est une réflexion commune. Je vais commencer par la 18 et je regrette que mon collègue Pradeille soit parti. J'en étais resté aux besoins de logement social d'urgence, notamment pour l'accueil des femmes victimes de violence. Et je dois dire que j'ai été surpris, en regardant les statistiques, de voir que même si ça ne ressort pas dans l'étude de santé publique, il y en a quand même chez nous. Et je trouve dommage que d'avoir un logement comme ça, qu'on déclasserait, alors qu'on cherche par ailleurs des logements de ce type. Ça, c'est pour le 18.

(inaudible)

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je prends la casquette de Pradeille, puisqu'il n'est pas là. C'est un sujet sur lequel on a longuement échangé justement sur la pertinence éventuellement de transformer cette maison qui par ailleurs nécessiterait beaucoup de travaux pour sa remise en état, en un point d'accueil. Et la structure qu'elle a actuellement ne le permettrait pas. Donc, l'idée, c'est de se retrancher sur l'acquisition d'un autre type de logement pour pouvoir mettre en place une offre de logement d'urgence sur Carnon.

Monsieur Frantz DENAT : Si la délibération était rédigée en disant : "On vend ce logement. Et avec ça, l'argent, on le prend, et on met en place un logement social d'urgence." Mais Madame la Première Adjointe, vous me feriez retrouver le sourire. Mais je ne doute pas qu'à travers ce que vous avez dit, j'ai confiance en vous pour que ça se fasse comme ça. Sur les points 16 et 17, j'ai eu l'occasion de visiter le poste de police nouvelle formule. Je redis ce que j'avais dit au début des travaux quand je suis arrivé. Enfin au début non, bien en cours des travaux quand je suis arrivé. Peut-être des réflexes d'ancien fonctionnaire habitué à ce genre de poste. Je le trouve déjà contraint. Les vestiaires, il est assez contraint. Sur l'ancien poste de police, comme sur l'ancienne trésorerie, là, toujours, c'est la même finalité. Moi, j'ai entendu des commerçants qui m'ont proposé des projets de location, notamment sur l'ancien poste de police, qui me disent qu'ils attendent des retours des propositions qu'ils ont pu faire. Sur la trésorerie, j'avoue que, ma foi, j'ai conscience que ce n'est pas la commune qui l'a fait partir. Mais ce que je me dis, c'est que j'avais entendu aussi, avant de quitter le groupe majoritaire et dans mon ancienne fonction, j'avais entendu parler d'une extension de la mairie, sur la cour arrière, rue de la Portette. Je voudrais juste être sûr. Ou alors que ça va se faire. Mais que, si, quitte à aller reconstruire un bâtiment sur la cour arrière et sur l'espèce de petite annexe qu'on a où on fait Poz'Alco, etc. Si c'est pour construire là, on est quand même à 50 mètres de la mairie, pourquoi ne pas mettre des services dans des locaux qui sont aptes à recevoir du public ? Qui sont déjà tout aménagés, qui sont à côté de chez nous, avec des services qui accueillent des publics régulièrement et qu'on pourrait mettre là, sans traumatiser le fonctionnement et l'interaction au sein de la commune, puisqu'on a déjà d'autres services décentralisés. Donc, c'est deux réflexions que je vous cite parce que désaffecter, j'entends, récupérer de l'argent, j'entends. Et j'entends aussi qu'on n'a plus trop le choix de réduire un peu la voilure. Mais réduire la voilure, il y a plusieurs manières de la faire. Et peut-être que réutiliser des locaux qui nous appartiennent et qui sont déjà aménagés, qui ne sont pas abandonnés depuis je ne sais pas combien de temps en déshérence, ça coûterait moins cher qu'un projet, si tant est qu'il soit encore dans les cartons.

Monsieur Yvon BOURREL : Non, ça ne coûterait pas moins cher. C'est un point de vue. Effectivement, nous avons essayé depuis des années de regrouper, auprès de la maison-mère qu'est la commune, des services. Nous nous sommes séparés des salles Agora. Nous avons recentré à Prévert avec des fonctionnalités retrouvées, la Maison des associations, la Culture, la SPL et la galerie d'art. L'idée justement, c'est de ne pas essayer les différentes constructions, essayer de les gérer de manière plus rationnelle. C'est un point de vue. On ne va pas refaire le débat. Moi ce que je vous propose, c'est de passer au vote du point 16. On prend ensuite le 17, ensuite le 18. Monsieur Chazot.

Monsieur Pierre-Martin Chazot : J'entends ce que vous dites. J'interviendrai moi aussi qu'une seule fois sur la généralité du sujet des délibérations 16, 17 et 18 sur cette désaffectation et déclassement du poste de police, de la cité administrative, de la trésorerie municipale et des logements de fonction. Vous avez été franc, c'est en vue de la vente. Vous nous avez devancés, une question que je voulais vous poser. Je suis toujours très réticent sur la cession de biens de la commune sans objet derrière. D'une part, je partage l'inquiétude de mes collègues. Je ne suis pas totalement convaincu sur le fait de vendre du foncier, si on doit en racheter derrière et plus reconstruire, ce sera moins cher que de rénover. Et d'autre part, ce qui me dérange également, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de vision globale. Quel est le projet structurant dans lequel vous voulez nous amener ? On gère, pas au jour le jour, mais en fonction des opportunités du moment. Et j'aurais souhaité avoir une vision beaucoup plus globale. Quels projets d'avenir, quels projets structurants pour la commune vous voulez nous emmener ?

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot, vous ne pouvez pas nous faire dépenser 3,5 millions par mandat pour récupérer l'ancien bâtiment, fût-il une école, pour le réinvestir. Vous savez qu'on ne le peut pas. Que ce qui a une valeur patrimoniale, et je suis franc, c'est quelque chose auquel nous sommes viscéralement attachés, par exemple, l'espace Morastel qui était l'ancienne cave coopérative, ou comme certains bâtiments ailleurs sur la commune. Mais un bâtiment qui a une fonctionnalité pour abriter l'administration qui rendait un service public et qu'elle ne rend plus ne me pose pas de cas de conscience. On ne peut pas éternellement restructurer un bâtiment pour un besoin que nous n'avons pas. Si nous agrandissons un plateau dans une unité qui est contiguë à celle de la mairie, c'est une chose. Mais déplacer, nous avons déjà plusieurs points. Nous avons Prévert, nous avons les médiathèques, nous avons le poste de police, nous avons l'OT. Quand c'est une entité qui le mérite en termes de services, pourquoi pas. Bon, après, c'est un point de vue. Moi, je ne cherche pas à vous convaincre. Je cherche à exposer ce que nous pensons être le mieux, la meilleure solution pour le service public et pour également une vision de gestion, un principe de gestion tel que nous l'imaginons, pour essayer de trouver la meilleure solution. Alors je vous propose qu'on vote.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Gres-Blazin.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Vous ne me voyez et du coup...

Monsieur Yvon BOURREL : Non, mais levez la main. Allez-y. On vous écoute.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Ma réflexion était identique à celle de Frantz Denat. Je pensais effectivement à un logement d'urgence, puisque je vois (au CCAS) comment ça fonctionne, nous en avons vraiment besoin. Vous y avez répondu, j'entends. Maintenant, ne pourrions-nous pas, puisqu'il s'agit quand même du foncier, et sur Carnon, on n'a vraiment rien, ne pourrions-nous pas le garder ou faire quelque chose pour installer une maison de santé ?

Monsieur Yvon BOURREL : On est sur une assiette qui est quand même très contrainte, Madame Grès. On l'a tournée dans tous les sens. Effectivement, l'assiette contiguë à l'école en plus n'offre pas une surface suffisante. Après, ça peut permettre justement d'aménager. De toute façon, le but puisque les assises de la santé militent pour cela. En plus, ce sont des équipements qui devront à terme être productifs, c'est-à-dire que c'est fait pour des professionnels de santé qui devront, d'une manière ou d'une autre, s'acquitter de la location ou de l'achat du bâtiment. La commune, en la matière, est facilitatrice. Son rôle n'est pas de faire à la place des autres. Autant, les fonctions régaliennes de la sécurité, de l'éducation et du social sont des choses que nous incarnons avec des bâtiments communaux ou gérés par le Conseil Municipal comme ceux du CCAS, autant les autres, nous serons facilitateurs. Mais cet argent n'ira pas se substituer à l'initiative privée. Non.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Allez, je vous propose de passer au vote pour le 16. Qui est contre pour la désaffectation et le déclassement ? Trois, quatre, cinq, sept. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 24 voix pour, 7 contre (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.DEYDIER – PM.CHAZOT) et 2 abstentions (G.PARMENTIER – F.DENAT)

**17. COPROPRIETE « CITE ADMINISTRATIVE » PARCELLE CL 463, TRESORERIE MUNICIPALE ET LOGEMENT DE FONCTION – DESAFFECTATION / DECLASSEMENT DU LOT N°12 – APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous pose la même question pour le point 17. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 24 voix pour, 8 contre (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 1 abstention (G.PARMENTIER)

**18. ECOLE JOSEPH D'ARBAUD, LOGEMENT DE FONCTION CARNON, PARCELLES EN 152 ET EN 154 – DESAFFECTATION / DECLASSEMENT - APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Et la même question pour le point 18. Qui est contre ? Même vote. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 24 voix pour, 8 contre (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.DEYDIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 1 abstention (G.PARMENTIER)

**19. ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE CL 399 RUE PAUL ELUARD – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC – APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 19 est en fait l'intégration d'une parcelle privée dans le domaine public, c'est-à-dire qu'on a une personne, je n'ai pas vérifié, mais c'est peut-être madame Pelletier qui est propriétaire d'une parcelle qui a une surface de...

Madame Marianne PELLETIER : Ce n'est pas moi du tout.

Monsieur Yvon BOURREL : Ça pourrait être vous Madame, de 254 mètres carrés dont elle a la charge et qu'elle voudrait verser au domaine public à titre gratuit. C'est une cession gratuite, comme cela se fait de manière classique. Il n'y a pas trop d'enjeux sur ce point. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

## **20. ZAC DE LA FONT DE MAUGUIO – CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION – AVENANT – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR - APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Ensuite, nous passons au point 20, c'est la convention de transfert de gestion. Il s'agit d'un avenant avec la Communauté d'Agglomération. Nous avons à la Font de Mauguio. Je pense qu'il y a un plan, non ? On n'a pas un plan. On a une assiette foncière de 2 026 mètres carrés qui sont situés sur le site d'implantation du surpresseur, avenue Jean Moulin. Ce terrain relève de la compétence eau potable qui est exercée par l'Agglomération, qui a été aménagé en 2021 en parc de stationnement. La commune a sollicité, en juin 2022, une extension de superficie mise à sa disposition pour permettre d'optimiser les capacités de stationnement rendues nécessaires par l'implantation du gymnase Alice Milliat, qui sera le principal équipement public de ce quartier. L'emprise intéressée représentant une surface supplémentaire d'environ 2 900 mètres carrés. En sachant que le Conseil d'Agglomération du Pays de l'Or, le 22 septembre dernier, a approuvé la passation de l'avenant à la convention initiale. Donc, il vous est demandé d'approuver la passation de l'avenant et la convention de transfert de gestion avec la Communauté du Pays de l'Or pour des emprises foncières mises à disposition de la commune de Mauguio à hauteur de 2 900 mètres carrés supplémentaires utiles à l'aménagement de l'espace de stationnement. En effet, nous avons depuis fort longtemps cette station, ce surpresseur, qui au départ était lié à un autre surpresseur qui était là où est le parking Gabriel Aldié aujourd'hui, que toutes les études qui ont été faites en termes d'approvisionnement en eau et de nécessité de locaux pour la traiter n'ont pas appelé de la part de l'Agglomération, qui s'est livrée à un examen attentif, d'une projection dans les années à venir de la nécessité de disposer physiquement de ce terrain. Étant donné que nous sommes sur la commune et qu'il s'agit de rendre service à des personnes qui sont de la commune dont nous avons trouvé ce terrain d'entente au sens propre, au sens physique, celui de mettre à disposition de la commune cet espace qui sera utilisé comme parking pour le gymnase. Donc, je vous propose de la passer au vote.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Juste une intervention sur ce point. Je ne vais pas faire durer le suspense. J'aurais un vote favorable, puisque la question du gymnase, je l'avais moi-même proposée il y a deux ans, donc je ne vais pas changer d'avis. Je me réjouis que ça aille dans ce sens-là.

Monsieur Yvon BOURREL : On a changé surtout de la nécessité d'une école n'étant plus de mise.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'est là où je voulais en venir. Je voulais nuancer ce point. Sans revenir sur les questions du gymnase, on est d'accord, vu le besoin criant de nos associations sportives sur le sujet. Toutefois, là aussi, il y a une opportunité, vous la saisissez très bien. Mais encore une fois, on revient sur ces questions d'urbanisme. Où est-ce que vous voulez nous emmener ? Quel est le projet ? J'avais alerté sur le fait d'avoir un quartier de la Font qui ne soit pas une ville à côté de la ville. On a une manière d'y répondre avec ce gymnase, c'est très bien, mais quid du reste des infrastructures qui vont suivre justement dans ces quartiers. Où est-ce que vous voulez nous emmener sur ces sujets-là ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je suis un peu étonné que vous posiez la question, Monsieur Chazot. Vous savez qu'il va y avoir une place à côté du gymnase qui va faire pratiquement deux fois la place actuelle de la mairie dont il y a des équipements publics, une maison médicale. La réponse vous a été apportée avec une crèche parentale ou une crèche associative. On le verra avec, disons, une polarité. On a huit offres de magasins pour des commerces divers et variés, l'intention d'y mettre des circuits courts avec les producteurs. En fait, c'est la philosophie de La Font de Mauguio que vous décrivez avec la disparition, je le regrette, de la nécessité d'une école qui était le projet initial. Et aujourd'hui, eh bien, nous y faisons quand même un équipement public. On aurait pu céder aux sirènes de la fortune en disant : "Tiens, on va faire des logements, comme ça on gagnerait davantage d'argent." Ce n'est pas le cas. Nous avons été toujours animés par la volonté de mettre à disposition des équipements publics, tant il est vrai que ce gymnase, depuis des années, est réclamé à cor et à cris par beaucoup d'associations. J'en suis ravi quelque part, ravi surtout que nous puissions arriver à mener le projet à son terme.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Sur l'aménagement de cette place et des autres infrastructures, je suis ravi que vous nous l'apportiez comme information parce que ça n'a pas été partagé au sein des commissions concernées. Et d'autre part, je faisais aussi allusion aux questions d'accessibilité, notamment au niveau de la route. On sait que c'est un secteur qui est particulièrement saturé aux heures de pointe, ça ne va pas faciliter sans l'aménagement conséquent sur ces questions-là.

Monsieur Yvon BOURREL : Si on était allé au bout de la philosophie, Monsieur Chazot, il aurait fallu faire zéro place. Allant dans le gymnase, on n'y va pas avec une voiture, normalement, je parle en théorie. Si vous voulez, l'idée, c'est de dire que plus on fait de places aux véhicules et plus les véhicules nous grignotent. Je ne dis pas qu'il faut à l'inverse en faire le moins possible. Je dis qu'il faut trouver ce subtil équilibre, faciliter les modes doux de déplacement, mettre quand même ce qu'il faut. Parce que quand on a des visiteurs, quand il fait mauvais, on emprunte son véhicule, même quand on va faire du sport. Mais pour autant, ne pas aliéner des surfaces trop importantes. L'idée, c'est d'inviter les gens à s'y rendre pour y faire du sport avec des modes doux, en sachant que quand même, cet espace sera suffisant pour le gymnase.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je partage votre point de vue sur les mobilités douces, qu'on soit clair là-dessus. Mon inquiétude était juste sur le trafic puisqu'on a la chance d'avoir des associations sportives qui rayonnent, dont il y a un bon nombre d'adhérents qui sont de Mauguio, mais pas uniquement, de tout le Pays de l'Or. Et ces gens-là, quand ils vont venir, ils ne vont pas forcément venir à une mobilité douce. Mais même en parlant des adhérents qui pourraient y avoir sur Carnon, je doute qu'ils viennent en vélo en hiver.

Monsieur Yvon BOURREL : On aura aussi, Monsieur Chazot, à terme et ça rejoint le sujet de la Pointe de Mudaison, cette percée, qui nous manque, de 300 mètres pour rejoindre la route effectivement, pour avoir la refuite, dès que le département se sera mis d'accord pour enfin assurer la continuité cyclable et de transports en commun qui nous amènent au pôle d'échange multimodal. On est tributaire de ces accords aussi et on s'est engagé vis-à-vis du département à faire ce rond-point, à le travailler. Allez, je vous propose de passer au vote si vous êtes d'accord. Qui est contre la passation de cet avenant ? Un. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à 31 voix pour, 1 contre (F.DENAT) et 1 abstention (G.PARMENTIER)**

**21. ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES FREJORGUES EST SECTEUR PIOM 2 – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL SCI SABEL – APPROBATION :**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 21 rejoint un petit peu le point 14, c'est-à-dire qu'on est sur la zone d'activité économique de Fréjorgues Est, le secteur Piom 2. Il s'agit d'une convention de projet urbain partenarial, de PUP, avec la SCI Sabel. Donc, vous avez le descriptif avec le tableau dont il est question d'une taxe de 70 euros et des brouettes au mètre carré multipliée par 250, ça nous fait 17 600 euros. Il s'agit de l'extension d'un bâtiment existant à vocation de local de stockage pour une société qui s'appelle Rapid'Transports. C'est une des rares, j'allais dire, c'est peut-être le dernier PUP que la commune encaissera parce que nous sommes au-delà dans le champ de ce que la loi nous oblige à transférer à la Communauté d'Agglomération. Oui, celui-là est déjà transféré aussi ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**22. FREJORGUES EST / OUEST ET SECTEURS D'EXTENSION 1 ET 2 MOUGERE – CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIERE – AVENANT N°3 – ETABLISSEMENT FONCIER D'OCCITANIE / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR / COMMUNE DE MAUGUIO – APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 22, il s'agit de la réactualisation du montant du plafond d'intervention pour l'EPF. C'est-à-dire que nous avons sur les acquisitions foncières relatives à Fréjorgues Est et Ouest dans l'optique d'un programme de requalification, nous avons délibéré le 27 juin dernier pour un passage des sommes d'1,5 million à 3 millions que nous avons voté en 2018. Et aujourd'hui, comme nous intégrons le secteur de Cabesto, qui est au nord de la zone UE2 du PLU, donc ce n'est plus 1,5 million comme on l'avait dit en 2018, ce n'est plus 3 millions, c'est 5 millions d'euros. Donc, ce que je vous propose, c'est au regard de l'accroissement de la zone visée, la passation de cet avenant numéro trois qui rajoute une sollicitation auprès de l'EPF d'Occitanie d'une garantie pour une convention d'anticipation foncière. Si vous êtes d'accord. Monsieur Coisne.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui. Derechef, merci pour m'avoir transmis le projet d'avenant avec l'EPF. En revanche, je ne pense pas que le plan qui a été annexé à l'ordre du jour, à la note de synthèse, soit lié à Cabesto. Je n'y vois pas le Cabesto. Est-ce que vous pouvez nous montrer le plan qui correspond avec ce point ?

Monsieur Yvon BOURREL : On vérifie. Alors, Cabesto. On l'a ? On ne l'a pas. ?

Monsieur Bertrand COISNE : Vous ne l'avez pas ?

Monsieur Yvon BOURREL : Si c'est celui qu'on a sous le... Attendez. Ça y est, on l'a. On vous l'apporte.

Monsieur Bertrand COISNE : Vous pourrez le montrer comme ça pour que tout le monde en profite.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui.

Monsieur Bertrand COISNE : Ce n'est pas un confetti. Si ?

Monsieur David BANK : C'est le petit triangle vert en haut. Regardez. Tout le monde voit où est Cabesto, en haut ?

Monsieur Bertrand COISNE : Comme je n'ai pas d'action chez Afflelou. Je fais passer.

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'est pas gros, c'est vrai. Le grand n'est pas bon, il est insuffisant. Vous avez raison.

Monsieur Bertrand COISNE : Il est un peu à côté. Merci !

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous en prie. On a voté ou pas ? On passe au vote, s'il vous plaît, pour cette convention anticipation foncière pour l'adoption de cet avenant numéro trois. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

**23. PARC D'ACTIVITE « LA LOUVADE » - CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR / COMMUNE DE MAUGUIO – APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 23, il rejoint ce que disait monsieur Denat tout à l'heure, le point 15. C'est-à-dire que c'est l'élargissement de périmètre. On rajoute le périmètre de La Louvade au périmètre de La Pointe de Mudaison. C'est-à-dire que c'est une convention pré-opérationnelle avec l'établissement public foncier. Et l'idée, en revanche, c'est de réduire, parce que, comme on l'a dit tout à l'heure, la zone 1AUE, la zone voisine n'est plus éligible à l'extension en qualité de zone d'activité économique. Et donc, on avait délibéré à hauteur de 4 millions le 27 juin dernier. Et aujourd'hui, on révisé à la baisse et on demanderait une sollicitation à hauteur de 2 millions d'euros, si vous êtes d'accord. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

**24. REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA DESSERTE ET DU STATIONNEMENT DE CARNON SECTEUR EST – REMEMBREMENT DES PLACES DE STATIONNEMENT – PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARTIE OUEST DE L'AVENUE JB SOLIGNAC ET DE PLACES PUBLIQUES DE STATIONNEMENT – APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 24, il s'agit de la requalification du réaménagement de la desserte et du stationnement de Carnon secteur est, la procédure de déclassement du domaine public de la partie ouest de l'avenue Jean-Baptiste Solignac et des places publiques de stationnement. Je ne vous refais pas l'historique du plan Mauguio-Carnon 2030. Je dis simplement que le commissaire enquêteur, monsieur Marchand, a été désigné le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour préciser les modalités de l'enquête publique qui ont été bien sûr intégralement respectées. Cette enquête s'est déroulée du 25 juillet au 8 août dernier, pendant 15 jours. Les pièces du dossier des registres ont été déposées à la mairie de Mauguio et en mairie annexe et sur le site Internet du 25 juillet au 8 août 2022. Apparut également un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête insérée au Midi Libre le 3 juillet 2022 et dans La Gazette de Montpellier du 7 au 13 juillet 2022. Monsieur le commissaire enquêteur a reçu le public à la mairie annexe de Carnon le 25 juillet 2022, de 9 h à 12 h et le 8 août 2022, de 14 h à 17 h. À l'expiration du délai d'enquête, le 8 août, les registres ont été clos par monsieur le commissaire enquêteur qui m'a transmis le dossier de l'enquête avec le rapport et ses conclusions motivées le 12 septembre dernier. L'enquête publique a donné lieu à 19 observations sur les registres d'enquête, 28 correspondances, ainsi qu'une pétition signée par 195 personnes remise pour s'opposer à la suppression de l'avenue Jean-Baptiste Solignac. Voilà pour les principales observations, dont huit observations s'attachent à la suppression de la fête foraine. Monsieur le commissaire enquêteur a adressé une lettre à la commune le 25 août pour solliciter des précisions et éléments de réponse aux observations formulées par les personnes qui n'étaient pas d'accord. Le 6 septembre 2022, les éléments de réponse ont été communiqués par la SPL et la commune de Mauguio qui ont précisé les éléments de justification du projet de fermeture et du parti d'aménagement du parking des plages, à savoir le rappel des études techniques de circulation développées par la commune et incluant des enquêtes de terrain et mesures de circulation, la logique d'un report du stationnement en entrée de ville permettant de requalifier les espaces publics que sont le quai Meynier et le quai des Pêcheurs et la place Cassan, la faiblesse des reports de circulation sur la rue du Levant et enfin la nécessité d'assurer une offre de stationnement public de 500 places, restituant la capacité initiale et permettant le déploiement d'une politique optimale de gestion des stationnements pour les différents besoins relatifs aux résidents, aux visiteurs ou aux touristes. L'avis de monsieur le commissaire enquêteur est favorable au déclassement, tel que proposé, et se réfère aux justifications suivantes que je vous lis : "Après avoir visité le site et analysé avec les services de la mairie les conditions de déclassement, après avoir constaté que toutes les procédures de désaffectation et de déclassement ont été respectées, et que toutes les étapes ont été mises en œuvre conformément à la réglementation, après avoir constaté que le public, très nombreux, a réagi fortement à la mesure de suppression de l'avenue Jean-Baptiste Solignac, craignant que le report de trafic sur la rue du Levant soit la source de nombreux embouteillages en période estivale, alors que l'on est dans une situation provisoire légale de déclassement, après examen des mesures concrètes réalisées en 2017, le commissaire enquêteur a vérifié que

le trafic modifié était acceptable, et que le plan global de requalification de la circulation de stationnement était réalisable." Voilà, en foi de quoi donc, par rapport à ces constatations, la commune prend note des observations. En conséquence, elle propose le déclassement de la partie ouest de l'avenue Jean-Baptiste Solignac et des places de stationnement public utiles au projet de requalification de la desserte et au remembrement du stationnement de Carnon est, tel qu'ils ont été définis, d'approuver le recours pour la commune à la procédure dérogatoire de déclassement anticipé, prévue à l'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes relevant des places de stationnement public, et d'autoriser le maire et l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette procédure de déplacement et d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette procédure. C'est un peu long, mais voilà. Monsieur Parmentier, Monsieur Chazot, vous avez la parole.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Moi, je voterai contre uniquement parce que je suis vraiment opposé à l'arrêt du Luna Park sur Carnon, surtout au regard maintenant que le skatepark ne se fera pas. Je pense aux grands-parents qui, sur Carnon, emmenaient leurs petits enfants à pied au Luna Park, parce que c'était à côté, parce qu'ils ont du mal à conduire la nuit, et qu'aujourd'hui, on les prive de moments avec leurs petits-enfants. Et tant qu'il n'y a pas de projet de relocalisation du Luna Park à Carnon, je pense qu'il ne faut pas faire ces travaux et maintenir le lieu en état. Voilà, merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : En ce qui concerne cette requalification de la desserte du stationnement sur Carnon, je ne vais pas revenir sur le fond, on en a déjà parlé, mon collègue vient de faire quelques références, mais je m'attarderai un peu sur la forme. Avec cette enquête, on n'a pas eu d'action jusqu'à présent. L'enquête a été faite au mois de juillet. Les conclusions arrivent en août. Je ne remets pas du tout en cause, et vous l'avez très bien dit, l'enquête a été menée dans les normes, les procédures se sont déroulées. Ceci étant dit, dans la volonté de dialogue avec les Carnonnais qui est la vôtre, moi, je vous relaye aujourd'hui un certain nombre d'interrogations et le questionnement de bon nombre de Carnonnais qui m'ont sollicité sur le fait qu'ils n'ont pas pu faire part de leurs observations sur cette enquête. Donc, je pense que de ce point de vue-là, une meilleure concertation au niveau local pourrait être faite. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Une enquête publique, Monsieur Chazot, vous le savez, est très encadrée. Ce n'est pas moi qui en définis les contours. L'idée de le faire l'été est une idée qui permet, aux personnes présentes, de le faire in situ. J'allais dire, on aurait pu nous taxer, en le faisant au mois de décembre, de vouloir minimiser l'impact de la suppression. Bien sûr qu'on a étudié, bien sûr que la commune, et le maire spécifiquement, n'a aucun intérêt à une solution personnellement préférable à une autre. L'idée, c'est qu'on a tout pesé, et effectivement, quand on change une habitude, j'entends que beaucoup de personnes y voient beaucoup plus de désagréments que d'avantages. Parce qu'avant qu'on ait l'ajout de quelque chose, si tant est qu'un jour il y ait des choses qui peuvent revenir, on a d'abord la perte de quelque chose. C'est-à-dire qu'il n'y a pas une compensation immédiate de ce que l'on soustrait pour essayer de... C'est une forme de remise en question du domaine public. On questionne le domaine public, on le réaménage pour en faire autre chose que ce à quoi on était habitué. Et parfois, c'est vrai, on s'habitue à des choses qui ne sont pas forcément très bonnes. C'est la raison pour laquelle cette enquête a déterminé que la suppression était préférable au maintien, pour arriver à organiser un meilleur parking. L'avenir nous le dira.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, Monsieur le Maire. C'est Balzac qui disait que la résignation est un suicide quotidien. Et vous avez devant vous quelqu'un qui ne se résigne pas. Mais je crois que c'est ce qui fait un point commun aussi entre nous et surtout chez les audois. Il y a une phrase qui me gêne : "Le commissaire enquêteur a vérifié que le trafic modifié était acceptable." Et quand je lis cela et que je considère qu'un commissaire enquêteur est quelqu'un qui porte une responsabilité. Acceptable, c'est comme les éoliennes : c'est acceptable, quand ce n'est pas chez moi. C'est comme les lignes à haute tension : c'est acceptable, quand c'est ailleurs. Il n'habite pas là. C'est acceptable pour qui ? Pour monsieur Marchand ? Alors, je ne suis pas celui qui désigne les commissaires enquêteurs...

Monsieur Yvon BOURREL : Ni moi.

Monsieur Frantz DENAT : Ni vous. Mais je trouve qu'à certains moments, donner un avis favorable à un rapport qui s'exprime de cette manière, alors qu'il s'agit de la vie quotidienne des gens, ce sont nos ennuis de demain. C'est comme ça que je le vois de mon prisme. Et je dis que ce mot est pour le moins, pour ma part, inacceptable.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est dit. Monsieur DEYDIER.

Monsieur Gérard DEYDIER : Bon, il est clair pour moi que ce projet n'est pas un projet caronnais. C'est un projet melgorien, puisqu'il a été validé par les Melgoriens, contre l'avis des Carnonnais. Là, c'est clair. Dans la modalité de cette dupe, on retrouve les incohérences qui étaient prévisibles. Quand on parle des études de circulation menées en 2017, les études qui ont été lancées sur cette partie-là ont montré l'effet inverse. Donc, quelque part, je pense que les dés sont pipés. Voilà. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Les dés sont pipés ? Monsieur Deydier, je vous rappelle que la procédure est d'une transparence absolue.

Monsieur Gérard DEYDIER : C'est une procédure légale. La légalité ne... (inaudible).

Monsieur Yvon BOURREL : Après, vos jugements vous appartiennent. Voilà, c'est tout. Après, j'entends qu'on puisse ne pas être d'accord. C'est la démocratie. On ne va pas refaire un débat dessus. Moi, je suis légaliste. On me dit que c'est permis, si on peut le faire. Et le mot acceptable, c'est aussi des fois ce que l'on peut accepter. Effectivement. On ne va pas faire de la philosophie.

Monsieur Gérard DEYDIER : Non, non... (inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : Voilà. On passe au vote. Monsieur Coisne.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Je suis légaliste, mais aussi, j'aime bien la démocratie participative, même si elle n'est pas inscrite, comme je le voudrais, dans la loi. Tout d'abord, quand on regarde le rapport du commissaire enquêteur, 242 personnes qui se sont déplacées pour s'opposer à l'avenue de Solignac et d'autres opérations connexes. Excusez du peu ! Excusez du peu ! Moi, à votre place, c'est un peu inquiétant. Je me dis : "Mais, est-ce qu'on est assez concertés sur ce fameux schéma directeur réputé s'appeler Carnon en 2030 ?" Donc, c'est une première constatation. J'enfoncé un peu le clou là-dessus, puisque ça a déjà été dit. Après, si on regarde d'un peu plus près ce rapport, on voit quand même qu'il y a une pièce. On indique qu'il y a une pièce qui vient de l'alternative citoyenne. C'est une note de 14 pages. Alors, comme il y a eu plusieurs dépôts de l'alternative citoyenne, cette note de 14 pages, en fait, elle n'est pas relatée par le commissaire enquêteur. La première, oui, mais pas la deuxième. Après je me permet, puisqu'elle émane de l'alternative citoyenne, je me permets peut-être de la décliner, puisque le commissaire enquêteur, bon gré, mal gré, a sinon survolé, ça a échappé à sa vigilance. Qu'est-ce qu'elle dit cette note de 14 pages ? On a un problème, on fait référence, si vous voulez, surtout que sur la distribution des places publiques privées, on sait qu'on a un problème avec l'imbrication actuelle des places privées publiques. Vous dites dans l'exposé que ça n'a pas été évoqué par la population. En fait, cette note de 14 pages, elle évoque ça. Et qu'est-ce qu'elle dit ? Elle dit qu'on a un problème actuellement de parkings globaux. Illisibilité parkings privés, publics. Les parkings privés ne sont pas entretenus. C'est en déshérence. Ils sont pour la plupart, 10 mois sur 12, inoccupés. Donc en fait, ce que propose le projet, c'est de refaire ce même type de distribution de parkings. Puisqu'on va échanger des places de parking privé avec du domaine public qu'on va déclasser, et on va remettre du parking privé dans des poches de parkings publics. Alors, comment on va faire ? Et ça, c'est une question à laquelle le commissaire enquêteur ne répond pas. Comment on va gérer ça ? C'est ingérable aujourd'hui. Alors, comment on va gérer ça ? Surtout qu'effectivement, la tarification, les modes de gestion, ce n'est pas dit dans la chanson. Donc, je m'interroge et je pense que c'est une question qui reste très ouverte. Comment on va faire pour gérer cette imbrication qu'on renouvelle, parkings privés, parkings publics. Ça, c'est une deuxième chose. La troisième chose, c'est... J'ai apprécié que L'Or Aménagement fasse référence à cette fameuse étude de 2017 par le BET HORIZON Conseil. Je trouve que cette étude est de grande qualité. Cependant, L'or Aménagement glisse un peu dessus, parce que finalement, il dit : "L'avenue de Solignac, on va la supprimer, ça fait partie de la phase quatre de l'opération." Alors, moi, je veux bien la phase quatre, mais il faudrait peut-être faire les phases antérieures, les phases un,

deux et trois. C'est parfaitement décliné dans l'étude d'HORIZON Conseil. Vous l'avez même sur le site Internet. J'invite mes collègues à la regarder. Cette étude est remarquable. Donc, moi, je dis, c'est bien de passer à la phase quatre, mais si on n'a pas fait les phases avant, ça pose peut-être un petit problème de cohérence. Et effectivement, à partir de là, j'ai l'impression qu'on met un peu la charrue avant les bœufs. Et ça, c'est quand même important. Et ça peut expliquer l'incompréhension, voire l'adhésion, voire même la colère, la colère des Carnonnais là-dessus. Si on avait pu au moins exposer, si L'Or Aménagement au lieu de répondre tel que cette réponse qui a été faite en 2 pages uniquement, alors que c'est un projet quand même qui peut se décliner en plusieurs pages. En tout cas, les réponses à apporter aux questions, elles pouvaient se décliner en plusieurs pages, et notamment approfondir cette étude, la décliner dans ces points importants. Donc, je pense que, notamment dans les phases précédentes, on devait effectivement organiser la réglementation des places de parking actuelles. Alors vous vous souvenez, moi je me souviens qu'on a embauché quelqu'un exprès pour ça. Alors, on a pensé à faire payer les parkings du petit travers et du grand travers, mais alors dans le centre, dans l'hypercentre de Carnon, on n'a toujours pas de système de tarification. Et il y avait quelqu'un qui devait être embauché pour ça. Alors que, si dans l'étude, encore que je rappelle du BET HORIZON Conseil, c'était marqué au préalable, il faut, il faut organiser cette tarification. Donc si vous faites des parkings... Alors en plus, on nous dit que la capacité de parking de Carnon est assez généreuse. Je reprends les termes. « C'est généreux ». Aujourd'hui, sans faire le parking de 600 places, on peut quand même regarder si on gérait mieux les parkings existants, peut-être qu'on arriverait à foisonner davantage, etc. Et donc ça, on aimerait bien savoir ce schéma de tarification, ce schéma de gestion des parkings. Je reviens là-dessus. Je reviens là-dessus. C'est fondamental et c'est encore un préalable à cette fameuse phase quatre à laquelle s'accrochent L'Or Aménagement. Je comprends qu'il faut faire des travaux, mais un peu avant, il y a un tas de choses à faire. Et en particulier, ça c'est pour les phases avant, mais alors, ce n'est pas fini. En phase quatre, ce que propose ce bureau d'études, c'est évidemment de supprimer cette avenue, enfin ce tronçon de l'avenue Solignac. Mais il n'y a pas que ça. Il n'y a pas que ça. Et je lis dans l'une des pages de cette étude : "C'est la mise à double sens de circulation de la RD 62E2, entre l'avenue Solignac et la rocade de l'Avranche." Ça, ça permettait justement sous-entendu, vous ne pouvez pas fermer la rue de Solignac sans requalifier cette fameuse route départementale. Parce que les flux, là, ce que vous faites en ce moment, vous allez rabattre tous les flux qui vont s'opposer à la fermeture de l'avenue de Solignac, vous allez les rabattre sur la rue du Levant. Le commissaire enquêteur dit : "Il y a 300, 400 véhicules. Ce n'est pas grave." C'est peut-être qu'acceptable. Mais l'idée et l'esprit de l'étude, c'était quand même de rabattre tout ce flux sur la RD en question. Et ça, avec même des giratoires, c'est... Je peux vous le montrer, j'ai repris le tableau. Donc alors, L'Or Aménagement n'en parle pas du tout. Qu'est-ce qu'on fait ? On va rabattre des flux sur la rue du Levant, alors qu'on nous dit que cette phase quatre, normalement, on supprime la rue de Solignac. Mais en même temps, il faut c'est consubstantiel, je dirais, à la requalification de la route départementale 62. Donc, encore une fois, une incohérence. Et là, on en oublie dans le char. On met la charrue avant les bœufs. Et puis après, la charrette, elle n'est pas complète. Donc, tout cela fait que ça conduit à cette incompréhension, cette colère. Je pense que là-dessus, le mot est sans doute faible, parce que 250 participations défavorables dans l'enquête publique. Excusez du peu !

Monsieur Yvon BOURREL : Pétition en ligne.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, mais pour signer une pétition, il faut quand même lire de quoi il s'agit. Il faut avoir été informé. Donc, il a fallu avoir le désir de s'informer.

Monsieur Yvon BOURREL : Les moyens de communication sont bons.

Monsieur Bertrand COISNE : Ce n'est pas nouveau, le problème de la concertation sur le schéma, il y a un souci. Là, c'est matériel. Le commissaire enquêteur, c'est lui qui le dit, ce n'est pas moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien.

Monsieur Bertrand COISNE : Eh bien, écoutez, à partir de là, je vois mal comment on pourrait voter pour cette délibération. Surtout que vous dites que ça, c'est une formalité, puisque...

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous donne une information, Monsieur Coisne, c'est que monsieur Delahaie est toujours missionné par la commune pour travailler avec HORIZON Conseil. Excusez-moi. On n'a pas perdu de vue qu'il va réapparaître avec nos nouveaux collaborateurs qui travaillent sur la gestion du stationnement et des mobilités en centre-ville. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire. On vous a écouté.

Monsieur Bertrand COISNE : Alors, une dernière chose en corollaire. Et ce n'est pas le moindre. C'est qu'effectivement cette étude dit aussi, avant de s'attaquer en priorité à ce parking, je ne sais pas comment il s'appelle, parking de la plage, enfin, en tout cas les 500 places, la proposition, c'était d'installer un parking en plus qui est déjà ombragé. C'est sur le terrain de l'ancienne déchetterie. On a tout de suite avancé...

Monsieur Yvon BOURREL : Écoutez, Monsieur Coisne, maintenant...

Monsieur Bertrand COISNE : Et puis après, à ce moment-là, vous pouvez garder le Luna Park, et tout le monde est content. Et puis, on évite de dépenser de l'argent. Déjà qu'avec la capitainerie, on a été un peu fort...

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci de m'avoir écouté. C'était un peu long, mais je pense que...

Monsieur Yvon BOURREL : On a eu cette politesse. Merci de vous arrêter.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui mais je pense que ça valait le coup.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, oui. On vous a écouté attentivement. Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 24 voix pour, 7 contre (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.DEYDIER – G.PARMENTIER) et 2 abstentions (PM.CHAZOT – F.DENAT)

**25. ACQUISITION A TITRE ONEREUX D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CS237 – ELARGISSEMENT CHEMIN DES PECHERS – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC – APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 25 sera plus facile à traiter. Il s'agit d'un élargissement du chemin (des Pêcheurs. Nous avons passé une délibération au mois de juin, avec un élargissement de terrain qui se référait à la (SCI de Tamaris). Et il s'avère que la personne, (monsieur Boubal) s'était trompée dans sa dénomination, et que cette parcelle est sa propriété à nom propre. Donc, il faut réitérer l'approbation du Conseil Municipal en rectifiant simplement le titre propriété. En sachant que la valeur globale qui est offerte à monsieur Boubal, pour l'acquisition de l'élargissement de ce chemin est au jour, de 7 607,38 euros. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

**26. REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT DES LA DESSERTE ET DU STATIONNEMENT DE CARNON SECTEUR EST – REMEMBREMENT DES PLACES DE STATIONNEMENT – PROMESSE D'ECHANGE : MME B. CHRISTINE LOT. N°2 PARCELLE N°EP15 RESIDENCES NOUVELLES NAUTILUS 2 CA W2191 – APPROBATION :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 26, c'est un point qui a déjà été traité au mois de juin pour une quinzaine de propriétaires qui sont dans le même cas. C'est-à-dire que c'est un sujet dont on vient de parler qui est relatif à la requalification, réaménagement de la desserte du stationnement de Carnon, avec le remembrement des places de stationnement et les promesses d'échanges. Il s'agit là, pour une dame qui s'appelle madame B. Christine, qui est au Nautilus. Il s'agit de lui proposer - comme cela a été fait précédemment, dans le cadre d'une négociation amiable - d'échanger son parking qui était dans le privé pour le réaménagement au bénéfice d'une opération publique d'aménagement. De lui échanger avec une place qui est soumise également, sous réserve de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique, avec une indemnité accessoire de 2 510 euros destinés à couvrir les frais en fonction de la mise en place d'un arceau de protection, le marquage de séparation, le repérage de place, la dépréciation du surplus, un réseau de localisations plus éloigné. Donc, madame B. s'est vu notifier une offre d'échange portant sur la place de stationnement qui est le lot 2 des résidences nouvelles Nautilus sur la parcelle d'assiette numéro EP 15, avec possible reconstitution de cette place. Donc, je vous demande d'approuver cet échange foncier.

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire, excusez-moi. Une rectification d'erreur matérielle. Parce que dans les documents qui nous ont été envoyés, le point 26 est le copié-collé strict. Le diable se cache dans les détails.

Monsieur Yvon BOURREL : On le notera dans le compte-rendu.

Monsieur Frantz DENAT : Au-delà du compte-rendu, j'en profite pour faire trois remarques sur le règlement intérieur. Lors du conseil du 11 avril. D'ailleurs, sur le règlement intérieur actuel, je note aussi une erreur. Il a été transmis à la préfecture le 13 avril 2022, mais il est écrit comme voté le 14 décembre 2020, alors qu'il a été voté le 11 avril 2022. Donc, je vous le signale en passant. Ce serait bien de rectifier ça sur le procès-verbal. Ce même 11 avril, j'avais demandé la mise en conformité du règlement intérieur en son article 20 sur les dépôts d'amendements sur table ou en séance, conformément à la décision de la Cour administrative d'appel de Nancy en date du 4 juin 1998, dont je rappelle le numéro 97NC02102. Je dis ça parce que, si j'étais taquin, je vous dirais que si vous aviez adopté cette remise en conformité, là, on prenait un amendement sur table. Et puis le changement entre le 25 et 26 était réglé dans le cadre de l'amendement sur table. Et je dis juste ça parce que, évidemment que, pour ce qui me concerne, je vais le voter parce qu'on en a besoin, mais qu'à certains moments, qu'on écoute un peu de temps en temps aussi ce qu'on dit et qu'on ne dit pas que des âneries, et que ces points sur le règlement intérieur, ils puissent être pris en compte enfin, ça serait bien. Ça nous permettrait de traiter ça de manière plus facile.

Monsieur Yvon BOURREL : On vérifiera les dates.

Monsieur Frantz DENAT : Je vous en prie monsieur. Oui, bien sûr.

Monsieur Yvon BOURREL : Je ne suis pas au fait, moi, de ces...

Monsieur Frantz DENAT : Non, mais je m'en doute bien.

Monsieur Yvon BOURREL : L'idée, c'est que vous avez compris. Peut-être même, il faudra repasser une autre ou d'autres pour les personnes n'étaient pas encore recensées. Voilà.

Monsieur Frantz DENAT : Sans doute.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'était le sens de la remarque, au vu de ce qui vient d'être soulevé, est-ce que réglementairement, on peut bien délibérer dessus ?

Monsieur Yvon BOURREL : Si vous voulez.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Malgré toute la bonne volonté qu'on peut avoir, on n'est pas conforme.

Monsieur Yvon BOURREL : Ça, c'est votre appréciation. Écoutez, le contrôle de légalité nous le dira, Monsieur Chazot. J'écoute la demande, nous la traiterons.

Monsieur Frantz DENAT : C'est vrai que je disais si les amendements sur la table avaient été mis...

Monsieur Yvon BOURREL : Au passage, personne ne nous a quand même interpellés quand vous avez reçu la note. Monsieur Coisne, par exemple, vous avez demandé un renseignement sur le point 15 et sur Cabesto. Mais c'est normal. Enfin, je veux dire, on peut oublier. Voilà, c'est tout.

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire, je suis complètement d'accord. Je vais vous faire une réponse du berger à la bergère, non, de la bergère au berger, pardon. Qui est la suivante, qui est de dire que si les cinq jours réglementaires sont réglementaires, vous les appliquez strictement. Excusez-nous qu'on peut s'apercevoir de ça, le dimanche quand on le lit, et pas forcément au moment où on le reçoit. Si on les avait dix jours, avant, on aurait téléphoné sans doute aux services adéquats pour les prévenir. Là, on s'en est rendu compte. Moi, je m'en suis rendu compte tout à l'heure.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Pour aller dans ce sens-là, vous étiez 24, on est en individuel, pour faire la remarque.

Monsieur Yvon BOURREL : Est-ce que vous souhaitez qu'on retire le point du jour et on le réinscrit au mois de décembre ?

Monsieur Frantz DENAT : Pour ma part, je m'en remets à la sagesse des services, puisqu'on peut avoir toute confiance dans leur capacité à suivre ça. C'est pour ça que je disais que si on avait voté l'amendement sur table, ça ne se poserait pas, on changerait l'amendement, etc. Je vous le dis franchement, je ne vous mettrais pas au contrôle de légalité pour ça. Mais une fois qu'on a dit ça, est-ce que ça peut être fait ? Je ne sais pas comment sont les mécanismes. Je vous laisse juge, comme on dit.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. Bon, écoutez, on va retirer le point de l'ordre du jour. On le revotera la prochaine fois. Voilà.

*- point retiré de l'ordre du jour -*

## **27. APPEL D'OFFRES : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :**

**Rapporteur : Madame Caroline FAVIER**

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 27.

Madame Caroline FAVIER : Il s'agit d'un appel d'offres pour l'attribution de l'accord-cadre pour l'entretien des espaces verts. Entretien des espaces verts plus aménagement des espaces verts. Ce contrat est réservé aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail. Il s'agit d'un accord-cadre non alloti avec un montant minimum annuel à 67 000 euros hors taxes et maximum 80 000 euros hors taxes. C'est pour une année, à partir du 1er janvier 2023, et c'est reconductible trois fois, donc pour une durée totale de quatre ans. La commission d'appel d'offres du 19 septembre 2022 a donné un avis favorable pour ESAT L'Envol de Castelnaud. Donc, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise attributaire ainsi que les avenants y afférant.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien. Merci, Caroline. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie. François.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

## **28. CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS – RENOUELEMENT :**

**Rapporteur : Monsieur François DALBARD**

Monsieur Yvon BOURREL : François !

Monsieur François DALBARD : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. La prochaine délibération concerne la collecte des déchets encombrants. C'est normalement délégué à l'EPCI. Dans le cadre de la volonté de monsieur le Maire et de toute notre équipe municipale, de maintenir un service adéquat à tous les Melgoriens et Canonuais, nous avons décidé de faire cette prestation. Et donc, il vous est proposé d'approuver le renouvellement de la convention qui organise le transfert financier entre l'agglomération du Pays de l'Or et la commune. Ce sont les missions précitées d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'agglomération du Pays de l'Or.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci François. S'il n'y a pas de questions... Monsieur Chazot ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Sur cette convention de mutualisation des déchets entre la commune et l'agglomération. Bien évidemment, il y aura un vote favorable. Mais je voulais en profiter pour attirer votre attention sur certains sujets qui sont en lien à la fois l'agglomération et la commune, sur le retrait des bennes des ordures ménagères au centre historique. D'abord, ça pose toujours des difficultés. C'est un sujet pour lequel je souhaiterais proposer à la commission concernée, probablement Solidarité, de voir une extension d'accompagnement sur ce qui est des ordures ménagères au niveau des personnes à mobilité réduite et de nos aînés de plus de 75 ans, pour faciliter leur maintien à domicile. Ça concernerait moins de 20 personnes sur les 400 citoyens concernés par le centre historique. Et c'est permis par le règlement intérieur. Puisqu'on ne peut pas le proposer sur table, je souhaite utiliser l'alinéa 3 de l'article 20 qui dit que cet objet peut être justifié sur décision de transmettre pour examen à commission compétente. Et le deuxième point, mais vous voulez peut-être répondre sur le premier ?

Monsieur Yvon BOURREL : Non, vous déviez la trajectoire, là. On n'est plus dans le point du jour.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Si, sur la convention de mutualisation des déchets !

Madame Sophie CRAMPAGNE : C'est pour les encombrants.

(inaudible)

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Alors, justement, j'y viens. Merci de cette transition. En ce qui concerne les travaux - et c'est l'objet peut-être qui sera apporté en complément d'information par le délégué aux travaux -, depuis un an que ces bennes ont été enlevées, elles ont été partiellement rebouchées avec des graviers qui servent de litière pour les chats et les chiens. C'est une perte de temps depuis un an, puisque si on prend l'exemple de la commune de Palavas, elle a procédé au changement de revêtement, à ses frais, dès le début. Donc, étant donné qu'il y a eu énormément d'échanges entre les services de l'agglomération et de la municipalité, je trouve dommage tout ce temps perdu. Mais peut-être qu'on peut apporter plus d'informations aujourd'hui sur le sujet.

Monsieur François DALBARD : Écoutez, je ne sais pas comment ça se passe à Palavas. Peut-être que vous connaissez mieux. Mais ce qu'il s'est passé, c'est que les services de l'agglomération ont retiré ces points d'apport volontaire, et ont voulu remettre à leurs frais, selon leurs normes et leurs volontés, un bitume, un enrobé sur les deux points d'apport volontaire du centre-ville. Nous, notre volonté, c'est d'avoir un cadre de vie

meilleur. On a un pavage qui est très délicat, très joli - j'espère que vous l'appréciez. Et ce n'était pas dans les volontés de l'agglomération. Donc, on a décidé, nous, de le faire nous, et de mettre ça en file d'attente, de tous les pavages que vous pouvez voir aux alentours.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Écoutez, je prends avec bonne note, une bonne nouvelle, cette contribution sur le pavage. J'attire juste votre attention. Dommage pour le temps perdu. D'autant plus que pour préparer ce conseil, je me suis entretenu avec, justement, les élus de l'agglomération du Pays de l'Or, qui m'ont confirmé qu'effectivement, si vous souhaitez aller dans ce sens et pour une participation, le sujet reste ouvert. Donc, si vous avez besoin de support sur ce sujet, je serai ravi de vous aider.

Monsieur François DALBARD : Je laisserai les administrations en discuter entre elles.

Monsieur Yvon BOURREL : Allez, après cet échange, on passe au vote de ce renouvellement de convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

## **29. PARTICIPATION A L'OPERATION « 8 000 ARBRES PAR AN POUR L'HERAULT – ANNEE 2023 » :**

**Rapporteur : Monsieur François DALBARD**

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 29, toujours, Monsieur Dalbard François.

Monsieur François DALBARD : La commune participe à l'opération "8 000 arbres par an pour l'Hérault", avec le département de l'Hérault. C'est comme l'année dernière. Il s'agit d'une convention pour la fourniture à titre gratuit d'arbres à installer et faire implanter sur la ville. Il proposait aux membres du Conseil Municipal d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Au total de 15 arbres, dont quatre savonniers, trois amandiers, sept arbres de Judée et un Shinus molle. D'affecter ces plantations à l'espace public communal suivant le bassin de rétention situé face au groupe scolaire Louise Michel, le rond-point de l'Agora et l'espace vert avenue Etienne Frédéric Bouisson, face au chemin des Peupliers. Et d'autoriser monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, François, pour la technicité de certaines espèces. On passe au vote.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Non, je voudrais s'il vous plaît, poser une question. Cette opération, de verdier la commune est parfaite, elle est intéressante. Mais là, je me fais porte-parole des riverains qui ont des platanes en bordure de leur clôture. Les traitements ont été arrêtés. Et qu'en est-il actuellement ? Qu'est-ce que vous comptez faire pour ces platanes ?

Monsieur François DALBARD : Pour l'instant, il n'a pas été acté une reprise des traitements, on ne sait pas encore. Le souci qu'il y a, c'est qu'il n'y a pas de solution alternative aux traitements du tigre du platane et de l'oïdium du platane, nous sommes en train de la rechercher. Ceci dit, les traitements qui étaient faits juste avant étaient quand même basés sur des biocontrôles, qui n'avaient pas jusqu'ici - je n'ai pas le dernier rapport de l'Anses - contre-indication sur leur application. On l'a fait à titre préventif. Mais par contre, je vous le répète, on n'a pas de solution pour l'instant, alternative au traitement du tigre du platane et de l'oïdium.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Moi, j'ai des informations-là. Le nouveau produit, vous avez utilisé la Prev-Am Plus qui contient du borax prouvé tératogène - qui abîme les fœtus. Et le nouveau produit de remplacement qui était proposé, il est interdit à moins de dix mètres des propriétés des résidents. Voilà. Celui que vous vouliez utiliser cet été, Essentiel, contient du BHT réputés perturbateurs endocriniens et cancérigènes.

Monsieur François DALBARD : L'étude de l'Anses de 2017 dit bien que le BHT n'est pour l'instant, en France, pas prouvé comme perturbateurs endocriniens. On n'est pas des apprentis sorciers. On se fie à la règle, à la loi. Certes, on a devancé en arrêtant les traitements pour l'instant. On verra si on trouve une solution de contournement.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Bon très bien. Merci.

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire. Si vous me permettez deux secondes. Pour dire combien je suis content qu'on participe à cette opération de plantation des arbres. Et pour dire, un petit regret. Mais on en a souvent dans la vie. C'est de ne pas avoir vu réapparaître, Jean-Marc Bouillon et Takahé Conseil, dans tout ce qu'on pouvait attendre comme au-delà de planter des arbres, mais avoir une vraie... Et puis notre été et l'été qu'on vient de subir, je pense que s'il fallait un rappel pour des sceptiques, il serait là. Mais de ne pas voir réapparaître quelqu'un qui, du moins de mon point de vue, m'avait paru intéressant dans sa vision globale. C'est un peu ce que disait monsieur Chazot tout à l'heure. Donc, projet global d'une revégétalisation qui ne soit pas limitée à planter des arbres. Quand je vote contre un parking, ce n'est pas seulement pour embêter les gens qui viennent au gymnase parce que je ne fais pas trop de sport, moi. C'est surtout pour qu'on ait, dans une commune comme la nôtre, qui est soumise à des aléas climatiques de partout, une vision à long terme, et qui soit ambitieuse sur la qualité de vie végétale de la commune. J'étais l'autre jour à l'accueil des Montpelliérains par votre collègue le maire de Montpellier, Michaël Delafosse. On peut ne pas être d'accord, mais au moins, on sait précisément à quoi on s'attend. Moi, j'aimerais bien qu'ici, et je ne doute pas de votre volonté en plus par ailleurs, mais j'aimerais qu'elle se concrétise plus volontairement dans un vrai souci de revégétalisation globale et pas seulement de planter des arbres. C'est positif. Je ne nie pas, encore une fois, ni vos efforts ni je ne doute pas de votre volonté. Mais je pense qu'il faut aller plus loin et plus vite.

Monsieur Yvon BOURREL : On n'a pas dit que cette plantation d'arbres se substituait à une politique plus large de conciliation entre l'homme et l'environnement avec la gestion de l'eau. C'est un sujet qui reviendra sur la table, et monsieur Bouillon, on ne le perd pas de vue non plus. Voilà, je vous rassure. Nous passons au vote de ce point. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

### **30. PORT A SEC - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.) :**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 30 est relatif à la saisine de la Commission consultative des services publics locaux. Vous le savez, c'est une procédure classique. La Commission consultative des services publics locaux traite les Délégations de Service public (DSP), comme les établissements qui sont dotés de l'autonomie financière comme le Port de Carnon. Cette commission doit être aujourd'hui saisie du projet de délégation de service public du port à sec de Carnon. Puisque nous allons lancer la consultation pour l'attribution pour un gestionnaire du port à sec de Carnon. L'avis de cette Commission est requis sur la base d'un rapport de présentation qui permettra aux membres de la Commission de prendre connaissance des éléments relatifs au projet de délégation. Donc, je vous demande de m'autoriser à convoquer une Commission consultative des services publics locaux pour le projet de délégation du service public du port à sec de Carnon. Voilà, les procédures classiques. On passe au vote ? Monsieur Coisne.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui. Super. Super. J'ai quelques réminiscences sur une délibération que vous nous avez fait prendre du 12 avril 2021 où on parlait du port à sec. C'était le lot, disons le lot numéro trois de la zone technique. Et on a fini par savoir que c'était le port à sec et que vous décidiez de le privatiser en démarrant une procédure de dévolution d'une AOT, Autorisation d'Occupation Temporaire. Et là, en effet, c'est vraiment une privatisation de ce port à sec et une délibération contre laquelle nous avons déposé un recours amiable. Ce recours, c'est un recours qui date du 31 mai 2021. Mais on est content que vous y répondiez aujourd'hui. Effectivement, la délégation de service public est beaucoup mieux encadrée en termes de l'exploitant d'une part, et la procédure de dévolution elle-même, grâce à cette commission, sera également très encadrée. Donc, on peut se féliciter, effectivement, que vous ayez renoncé à privatiser le port à sec. Bravo.

Monsieur Yvon BOURREL : Je me trompe ou vous faites un compliment ?

Monsieur Bertrand COISNE : C'est un compliment. Tout vient à point à qui sait attendre. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Je prends. Allez, on passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**31. DELEGATION A L'EXECUTIF POUR LA SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.) :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Et maintenant, je vous demande de m'autoriser dans le point 31 à avoir une délégation de pouvoir pour convoquer cette fameuse Commission. Parce que la mettre en place est une chose, il faut que vous me confériez ce pouvoir. Je vous demande de me déléguer la saisine pour avis de la Commission consultative des services publics locaux. Ce qui devrait être dans la foulée du précédent accord. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**32. MANDAT SPECIAL AUX ELUS :**

**A / Congrès des Maires du 21 au 24 novembre 2022 :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 32 est relatif mandat spécial aux élus, du lundi 21 au jeudi 24 novembre se déroule le Congrès des maires à la Porte de Versailles, dont la commune sera représentée par Sandrine Beaufiles, François Dalbard, madame Crampagne et madame Favier, madame Moullin-Traffort et moi-même. Et la question est de nous autoriser un remboursement des frais engagés par les élus, pour ce mandat spécial qui correspond à l'encadrement spécifique. Ceux qui ont levé le doigt.

Madame Marianne PELLETIER : Moi, j'avais appuyé sur le bouton rouge, mais faut lever le doigt, alors, je dirais après.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Pelletier, par élégance, je pense que monsieur Parmentier vous laissera, la primeur de la parole.

Madame Marianne PELLETIER : Ah, il va se faire un plaisir. C'était pour vous dire que monsieur Coisne et moi-même, nous aimerions participer au Congrès des maires. Et je crois savoir que des élus qui ne sont pas de la majorité ont cette possibilité.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, bien sûr, madame mais 2022 ou 2023 ? Parce que, vous le savez qu'on est à un mois ! Sur la base des remboursements qui sont faits pour les élus qui se sont manifestés, il n'y a pas de sujet. Oui ?

Madame Marianne PELLETIER : C'est-à-dire je n'ai pas compris votre réponse. Ça veut dire que c'est possible ou pas possible pour cette fois-ci ?

Monsieur Yvon BOURREL : C'est possible. Le rajouter à la délibération, c'est possible, sur la base.

Monsieur Laurent TRICOIRE : C'est vous qui êtes un peu en retard cette fois-ci, ce n'est pas nous.

Monsieur David BANK : Ce n'est pas nous qui l'organisons.

Madame Marianne PELLETIER : Oui, voilà. Moi, je n'ai pas l'habitude. On y a pensé en le voyant et on s'est dit qu'on aimerait bien qu'on... Comment ? Voilà. J'ai fini de poser ma question.

Monsieur Yvon BOURREL : Il faut changer la délibération. On n'a pas changé la 26, donc on le reporte ? Si on le reporte ce n'est pas bon.

Madame Sophie CRAMPAGEN : Si on le reporte on ne pourra pas partir.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Moi, je serai déjà sur Paris pour le travail.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, madame PELLETIER, ce n'est pas organisé par la commune. Vous vous débrouillez. Je dis qu'il n'y ait pas un autocar qui nous amène. C'est une démarche d'élus. Sur la base des frais réels, voilà. Je ne sais pas m'expliquer. Explique.

Monsieur David BANK : Vous vous organiserez votre séjour pour la participation au congrès, c'est ça.

Madame Marianne PELLETIER : Ça veut dire que si je prends un aller-retour en train, ça m'est remboursé. Et la participation au congrès est payante ?

Monsieur David BANK : Non, c'est gratuit. Et l'hôtel aussi. L'aller-retour aussi.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est le même tarif pour tout.

Monsieur David BANK : C'est à vous de vous l'organiser, ce n'est pas à la commune.

Madame Marianne PELLETIER : Oui. Vous ne faites pas un voyage organisé au Congrès des maires. D'accord. Merci.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Il y a la question des dépenses.

Monsieur David BANK : Oui. Mais on le met. On le rajoute à la délibération. Si vous le faites, tant mieux pour vous. Si vous n'avez pas d'hôtel ou de transport... (inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : Mais ce n'est pas un hôtel à 1 000 euros la nuit, non plus.

Monsieur David BANK : Ah non, il y a un plafond. Ne réservez pas au Ritz.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est ça. Monsieur Parmentier ? On rajoute monsieur Coisne et madame Pelletier. D'accord ?

(inaudible)

Monsieur Gilles PARMENTIER : Moi, ce que je regrette lors de cette délibération sur les mandats spéciaux, c'est qu'on n'a pas d'estimation du coût. C'est-à-dire que là, on nous demande quand même de voter des mandats spéciaux, mais un peu un chèque en blanc. Je trouve que c'est un peu dommage. J'ai l'impression de faire cette remarque à chaque fois.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est encadré par un plafond.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, mais n'empêche que l'aller-retour à Paris, plus le prix des hôtels, ça fait un budget. Je ne dis pas que ce n'est pas légitime d'y aller, je vais voter, d'ailleurs. Mais ça serait bien d'avoir, par transparence, une fourchette, un ordre de coût qu'on aura. Puis, si vous voulez, si vous passez par l'Assemblée nationale, on prendra un café avec plaisir.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Monsieur Denat. Encore ? Il n'aura plus de salive.

Monsieur Frantz DENAT : Encore. Je prends le "encore" aussi pour moi. Je vous rassure, il n'y a pas de souci. Je parle de ça parce que j'ai découvert l'autre jour au salon des maires de Béziers, qui est intéressant aussi. C'est plus modeste sans doute, mais c'était aussi intéressant. J'ai découvert des pratiques dans d'autres communes. Pratiques que je propose à tout le monde qui sont, par exemple, que les adjoints, ou les élus indemnisés - cela se fait dans des communes - assurent leurs frais. Et que par contre, les conseillers municipaux qui eux n'y sont pas, sont pris en compte par les communes. Ça se fait dans les communes de l'Hérault. J'ai fait quelques tours comme ça. Je me disais que je trouvais bizarre qu'il n'y ait pas de bonnes pratiques uniformisées. Parce que, quelle que soit la libre administration des collectivités territoriales, c'est quand même de l'argent public. C'est une forme d'harmonisation qui me paraissait intéressante de vous poser. Et deuxièmement, j'ai été assez surpris à la lecture de ce que représentent des frais réels. Quand un fonctionnaire de la fonction publique, qu'elle soit territoriale ou d'État se déplace, il y a des plafonds. De tête, je parle sous le contrôle de ceux qui savent, c'est 110 euros par nuit, par exemple, et 17,50 euros par repas. C'est des plafonds. Et nonobstant la qualité des élus, à la fois personnelle, et leur qualité institutionnelle, je suis surpris qu'on puisse dire - mais ici comme ailleurs - "frais réels", sans qu'il y ait de plafond, je veux dire au style...

Monsieur Yvon BOURREL : On ne peut pas refaire le monde, c'est la loi qui en dispose... (inaudible). C'est très réglementaire.

Monsieur Frantz DENAT : Je ne sais pas ce que dit la loi, Monsieur le Maire. Mais en tout cas, puisque vous refaites la délibération. Vous avez un volontaire...

Monsieur Yvon BOURREL : On rajoute deux personnes. On ne refait pas la délibération. On la complète.

Monsieur Frantz DENAT : Pardon ! Vous complétez ? D'accord. Alors je vous demanderais de compléter avec moi aussi. Et je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Monsieur Chazot ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'était dans le même sens de la remarque et je pense que quand mon collègue dit "compléter", c'est sur le barème, et pas sur la participation. C'est les deux, si tu veux.

(inaudible)

Monsieur Gilles PARMENTIER : Ça va coûter cher. Un coût de 300 euros la nuit l'hôtel.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je ne sais pas si vous avez entendu.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Oui, on a entendu. Monsieur Chazot, (s'il vous plaît).

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot aussi ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : De modifier la délibération pour inclure une référence au barème en vigueur, et au plafond. Ça se respecte dans toute administration. C'est pour la légalité de la délibération.

Monsieur Yvon BOURREL : La légalité, ce sont les personnes sur la base de ce qui est fait. Voilà. Donc on rajoute trois personnes : monsieur Coisne, madame Pelletier, monsieur Denat. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention (PM.CHAZOT)**

***B / Déplacement à MIDOUN dans le cadre du jumelage de la commune :***

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur Yvon BOURREL : Déplacement à Midoun, ça va être plus rapide. Je vous demande de m'autoriser à me rendre à Midoun, pour le Congrès de la Francophonie, avec des techniciens - trois techniciens -, le 19 et le 20 novembre à Djerba au sommet, en présence des chefs d'État des pays francophones, dans le cadre du jumelage avec Djerba Midoun. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention (PM.CHAZOT).**

**33. CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION D'APPUI ET DE SOUTIEN A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT :**

**Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE**

Monsieur Yvon BOURREL : Point 33, Sophie. Sophie, vas-y.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Ils sont en pleine conversation. Je les laisse finir.

Monsieur Yvon BOURREL : Laissez-les discuter. Laissez-les finir.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point 33, il s'agit d'une convention d'adhésion à la Mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Hérault. Cette convention permettra d'accompagner la collectivité en lien avec le pôle hygiène et sécurité dans le déploiement au quotidien de sa politique de prévention des risques professionnels, notamment sur la question de la gestion des

signalements de harcèlement, de discrimination, de violence, la médiation afin de résoudre à l'amiable des conflits interpersonnels ou encore l'ergonomie des postes. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, après avis favorable du CHSCT, d'adopter cette mission permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels. D'autoriser monsieur le Maire à signer la Convention d'appui et de soutien à la prévention des risques proposée par le CDG 34 telle que jointe en annexe.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Sophie. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie. Point suivant.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**34. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PERIODE PREPARATOIRE POUR LES AGENTS RECONNUS INAPTES A LEUR POSTE DE TRAVAIL :**

**Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE**

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit toujours d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Hérault relatif, cette fois, à la mise en œuvre d'une période préparatoire pour les agents reconnus inaptes à leur poste de travail. La période préparatoire au reclassement correspond à l'accompagnement d'un agent déclaré inapte à son poste de travail vers un nouvel emploi compatible avec son état de santé. Cette position statutaire de l'agent lui permet d'avoir accès à des périodes de formation, d'observation et de réaliser des mises en situation sur plusieurs postes dans la collectivité d'affectation ou en dehors de celle-ci. Cette convention formalise le contenu de la période de préparation au reclassement de l'agent. Les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la durée au terme de laquelle l'intéressé doit présenter sa demande de reclassement. Ce point a également reçu un avis favorable du CHSCT. Il vous est donc proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet de mise en place d'une période préparatoire au reclassement.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Sophie. S'il n'y a pas de question, on passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**35. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

**Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE**

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit de la modification du tableau des effectifs. Vous le savez, maintenant, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier en conséquence le tableau des effectifs. La volonté de pérenniser trois emplois d'agents recrutés initialement en remplacement de fonctionnaires qu'on lui a proposés. De créer trois postes d'adjoint technique à temps complet au sein de la direction des services à la population. Il est donc proposé au membre du Conseil Municipal d'autoriser la création des emplois tels que prévu.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Monsieur ? Abstention. Une abstention.

**La délibération suivante est adoptée à 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention (G.PARMENTIER).**

### **36. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**

#### **D'ACTIVITE :**

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Monsieur Yvon BOURREL : Point 37 ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Point 36, Monsieur le Maire.

Monsieur Yvon BOURREL : 36.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point 36, il s'agit du recrutement. Je fais aussi vite que je peux, Monsieur le Maire. Je sens que tout le monde a faim, parce que plus personne ne dit rien. Je m'efforce de faire la version TGV, mais... Je reprends. Monsieur Chazot, est-ce qu'on peut vous apporter un éclaircissement ?

Monsieur Pierre-Martin Chazot : Absolument pas, je n'ai pas besoin d'assistance.

Monsieur Yvon BOURREL : .... (inaudible)

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant. La délibération concerne le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. C'est une délibération qui revient annuellement. Monsieur le Maire expose que certains services de la collectivité font face à des accroissements temporaires d'activité, et propose le recrutement d'agents contractuels dans les services qui en ont le besoin. Il s'agit notamment du service scolaire s'agissant des études surveillées, dès lors que celles-ci ne sont pas assurées par les enseignants, auquel cas nous avons recours à des adjoints d'animation contractuels. Également toujours concernant le service scolaire dans le cadre de l'organisation de spectacles qui sont programmés en fin d'année, afin d'encadrer l'ensemble des élèves de la commune. Ou encore, s'agissant de la cérémonie dédiée aux élèves de CM2 que nous accueillons sur la plage de Carnon au mois de juin. Et donc, nous avons besoin d'éducateurs des activités physiques et sportives contractuels à temps complet, afin d'accueillir les 230 élèves à l'été prochain. Enfin, dans le cadre de l'événement, les écoles font leur cinéma. Là encore, nous avons besoin de nous adjoindre du personnel afin d'encadrer la totalité des élèves de la commune dans le cadre de ce projet. Le service des sports, lui, dans le cadre du dispositif Midi Sport, a recours à du personnel pour encadrer les activités proposées. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de contractuels pour faire face aux accroissements temporaires d'activité dans les services tels que définis.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. On passe au vote pour ce recrutement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

### **37. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE L'ACTIVITE VOILE AVEC LE YACHT-CLUB MAUGUIO CARNON :**

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 37 ? Yacht Club ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit du renouvellement de la convention de l'activité, voile, avec le Yacht Club de Mauguio, dans les conditions identiques à celles que nous proposons tous les ans. Il s'agit donc d'une activité qui comprend l'apprentissage de la voile et la découverte du milieu marin. Cette prestation

comprend sept séances pour les classes de CM1 ou classes à multi-niveaux comprenant des CM1 des écoles élémentaires de la commune. Ainsi que, les mercredis après-midi, pour l'Association sportive du Collège de l'Étang de l'Or. Les cycles se finalisent en fin d'année scolaire autour d'une rencontre ludique et conviviale. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet de convention pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Abstention ? Merci pour Yacht Club et pour les élèves.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**38. CLASSES TRANSPLANTEES 2022-2023 – ECOLE PUBLIQUE : CONVENTION CLASSES TRANSPLANTEES SANS HEBERGEMENT :**

**Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE**

Monsieur Yvon BOURREL : Les classes transplantées, Sophie ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Donc, le point 38, les classes transplantées pour l'année 2022-2023. Vous le savez, la municipalité soutient les départs en classe transplantée et participe, s'agissant de classe de découverte sans nuitée à hauteur de 30 euros par élève, pour l'année 2022-2023. 70 élèves de l'école élémentaire Albert Camus participeront à une classe cirque avec l'association Zepetra. Le coût de 6 144 euros sera pris en charge par la commune à hauteur de 2 100 euros. Ainsi, donc, les crédits étant inscrits au budget de la commune, le Conseil Municipal est invité à autoriser monsieur le Maire ou moi-même à signer ladite convention.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. Pour cette signature de convention, tout le monde est d'accord. Contre ? Abstention ? Merci à vous. Merci pour les enfants. Monsieur Belen Lucien.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**39. OMT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET BUDGET PRIMITIF 2022 :**

**Rapporteur : Monsieur Lucien BELEN**

Monsieur Lucien BELEN : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Yvon BOURREL : L'OMT.

Monsieur Lucien BELEN : Effectivement. En application de l'article L133-8 du Code du tourisme, le Conseil Municipal doit effectivement approuver les comptes de l'office municipal de tourisme voté par son conseil de direction qui s'est tenu le 28 mars 2022 dans son compte administratif et dans son budget primitif. Le Compte Administratif, il s'établit à partir de la section d'exploitation qui montre que l'OT a utilisé 609 381 euros contre 822 088 euros de prévisions budgétaires. Autrement dit, on retrouve, dans la... (inaudible), un delta non consommé qui représente environ 25 % de crédit, ceci par rapport aux prévisions. Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élèvent à 619 931,77 euros et se décomposent en dépenses de charges à caractère général, soit 321 884 euros sur un budget de 452 720 000 euros, soit une économie réalisée au cours de l'année 2021 de 130 836 euros. Les dépenses de personnel sont de 275 053 euros sur un budget de 390 900 euros. Là aussi, une économie réalisée de 55 846 euros. Les dépenses des autres charges de gestion courante de 5 958 euros sur un budget de 10 540 euros, soit une économie réalisée de 4 580 euros. Enfin, les dépenses

d'ordre sont de 6 815,49 euros, ce qui correspond aux dotations aux amortissements de l'année et à une sortie d'actifs sur l'exercice 2021. Autrement dit, les charges ont été maîtrisées. L'office de tourisme a réalisé un excédent de 20 529 euros sur l'année 2021 qui se cumule à l'excédent de 2020, de 327 304 euros, soit un excédent total de 347 884,12 euros. Le delta se réduit d'année en année. Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les recettes de l'OT sont supérieures aux prévisions pour un montant de 135 127 euros liées à une augmentation des taxes additionnelles qui ont été excédentaires de 57 960 euros et à la part de la taxe de séjour excédentaire de 73 075 euros, sachant que les autres imputations s'équilibrent entre elles. Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement sur l'exercice 2021 qui s'élèvent à 630 361 euros, les comptes atténuation de charges font remonter 13 456 euros pour un budget prévisionnel de 9 484 euros, soit un excédent de 3 972 euros lié aux variations de stock boutiques et remboursements de la CPAM, par exemple. La perception de la taxe de séjour est de 273 065 euros sur un budget de 200 000, soit une augmentation des encaissements de 73 065 euros. La perception des droits de mutation s'élève à 331 968 euros pour un budget de 274 000 euros, ce qui représente encore une augmentation de 57 960 euros de droits de mutation. Les recettes des ventes, produits et prestations de service sont de 10 501 euros pour un budget de 10 300 euros, soit une augmentation des encaissements de 201,60 euros. Enfin, il faut signaler qu'il n'y a pas de subvention municipale en 2021. Autrement dit, les recettes sont excédentaires de 137 577 euros par rapport aux prévisions budgétaires. En ce qui concerne la section de fonctionnement, il y a un excédent de 20 529 euros sur 2021 qui se cumule à l'excédent de 2020 de 327 000 euros, ce qui porte l'excédent de fonctionnement à 347 834 euros pour l'exercice 2021.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Monsieur. Avez-vous des questions ? Monsieur Coisne.

Monsieur Bertrand COISNE : J'y suis habitué quand on parle de budget de l'année N+1, surtout quand on a la compta d'atterrissage de l'année précédente, on peut comparer le budget. On propose un budget lié quand même à l'évolution ou à ce qu'on pense évoluer par rapport aux résultats, c'est-à-dire les dépenses et les recettes réglées dans l'exercice précédent. Or, on cumule à chaque fois des excédents, 2020, etc., les 340 ou les 327 000. Ce qui fait qu'on vous dit : "Voilà, le budget primitif, quand on regarde les comptes par rapport au compte administratif, le budget primitif passe à un million." Ouh là là, on va passer d'un résultat de 700 000 à peu près, c'est le compte administratif, à un million. On se demande pourquoi on augmente comme ça. Mais ce n'est pas ça, il y a toujours ces 300 000 qui contraignent. Et c'est un peu agaçant. Madame Favier m'a expliqué ça très bien il y a un an, un an et demi. J'ai du mal à lire tous ces tableaux où on mélange un peu des choses. On mélange la trésorerie avec un budget où il y a un plan de financement, des dépenses, des recettes. Si on veut comparer ce qui est comparable, il vaudrait mieux dire : "On a eu un compte administratif qui s'établit à peu près 600 000, 650 000 en dépenses et en recettes. L'année prochaine, en 2022, on va augmenter un peu". On va monter à 795, donc on va comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire 600 à 795. À ce moment-là, on peut dire : "Pourquoi on augmente de 195 le budget 2022 par rapport à ce qui s'est réalisé."

Monsieur Lucien BELEN : Oui, j'ai bien compris Monsieur Coisne.

Monsieur Bertrand COISNE : Et il n'y a pas 300 000 qui viennent se mettre dessus.

Monsieur Lucien BELEN : J'ai bien compris, Monsieur Coisne, sauf que si vous comparez les chiffres, vous voyez bien qu'il y a un cumul qui a été fait antérieurement et qui est dû tout simplement au manque d'animations qu'il y a eu pendant le Covid. Ce sont des années, je ne dirais pas blanches parce qu'il y a eu quand même quelque chose.

Monsieur Bertrand COISNE : Ce n'est pas sur le fond. Ma remarque est sur la forme. C'est la façon dont on présente les tableaux. On a du mal à apprécier. Si on doit raisonner sur un budget, il faut savoir comme on a terminé l'année précédente. On explique ce qui s'est passé dans le compte administratif et on dit : "L'année prochaine, on pourra faire mieux".

Madame Caroline FAVIER : Monsieur Coisne, heureusement qu'on n'enlève pas les excédents quand même, qu'ils apparaissent toujours sur les documents.

Monsieur Bertrand COISNE : Vous pouvez le mettre, l'excédent, mais mettez-le ailleurs que sur le tableau d'un budget.

Madame Caroline FAVIER : Je tiens fortement à ce qu'ils apparaissent.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est une question de présentation. Je vous dis, j'ai du mal, je ne suis pas dans cette logique-là. Je suis dans la logique de l'entrepreneur... (inaudible) imputé pour l'année N+1, je regarde ce qui s'est passé à l'année N et je fais une projection.

Madame Caroline FAVIER : C'est pour ça qu'on échange en dehors des comptes.

(inaudible)

Monsieur Bertrand COISNE : Je sais bien ou sur le trésorier-payeur. Ce n'est pas sur le fond, mais c'est une question de présentation. Je vais arrêter là parce que je crois qu'on ne va pas s'entendre. Par contre j'aimerais bien avoir des explications. On va augmenter les dépenses et les recettes cette année. Quelle en est l'origine ? Et au niveau des recettes, ça consiste en taxe de séjour. En quoi ça consiste d'autres ? Il y a d'autres produits sur le budget. Et en dépenses, j'ai vu qu'il y avait des frais de personnel, alors que dans la déclinaison des personnels affectés, il y a zéro. On affecte, dans les 700 000, les 340 000 euros de personnel. Et les autres dépenses, ça correspond à quoi ?

Monsieur Lucien BELEN : Vous parlez du compte administratif ou du prévisionnel ?

Monsieur Bertrand COISNE : Je parle du budget prévisionnel.

Monsieur Lucien BELEN : On n'en est pas encore au prévisionnel. On en est au compte administratif, le bilan de l'année écoulée, 2021. Après, dans une deuxième partie, on fera le budget primitif.

Monsieur Bertrand COISNE : On ne vote que le compte administratif ?

Monsieur Lucien BELEN : Pour une première partie et en deuxième partie, on fera le prévisionnel.

Monsieur Bertrand COISNE : Quand on aura fini le 2022 et quand on aura le BP 2022.

Monsieur Lucien BELEN : C'est sur le compte administratif. On est bien sur le compte administratif 2021.

Monsieur Bertrand COISNE : Le budget primitif 2022, c'est 1 000 096. On a déjà voté ça ? C'est un sous-ensemble du budget primitif qu'on doit voter, c'est ça.

Monsieur Lucien BELEN : Autrement dit, vous savez que le compte administratif, tel qu'on l'observe aujourd'hui, a déjà été voté au comité directeur du mois de mars. C'est une approbation du compte.

Monsieur Bertrand COISNE : Il n'y a pas de problème. Je voudrais avoir des explications sur le contenu, à la fois des recettes, il y a "autres".

Monsieur Lucien BELEN : Les recettes sont très simples. Elles ne sont pas nombreuses. C'est la taxe de séjour, les droits de mutation et les petits produits de la boutique puisqu'à l'office, il existe une boutique pour les souvenirs et les produits dérivés. Il n'y en a pas plus.

Monsieur Bertrand COISNE : Et les dépenses sont liées, ce sont des dépenses de personnel et les fournitures.

Monsieur Lucien BELEN : Telles que je les ai énumérées tout à l'heure, Effectivement. On va le voir dans le prévisionnel. On va détailler les postes de dépenses qui vont faire monter le budget à 1 000 096.

Monsieur Bertrand COISNE : Dernière question, il y a combien de personnes affectées à plein temps sur l'office du tourisme ?

Monsieur Lucien BELEN : Six personnes, y compris la directrice. On emploie un régisseur l'été pour les manifestations qui ont lieu sur le port parce qu'il faut manipuler les chaises.

Monsieur Bertrand COISNE : ça, de toute façon, vous allez présenter le rapport d'activité, je suppose.

Monsieur Lucien BELEN : Il est fait tous les ans au comité directeur de l'office.

Monsieur Bertrand COISNE : Et nous, au Conseil Municipal, on ne l'a pas ?

Monsieur Lucien BELEN : Si vous le souhaitez, on vous le fera parvenir.

Monsieur Bertrand COISNE : On veut bien.

Monsieur Lucien BELEN : Bien entendu.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe à l'approbation de ce compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée à 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention (G.PARMENTIER)**

#### **40. EVENEMENTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GROUPAMA DANS LE CADRE DES ACTIONS WAKE UP ET POZ'ALCO :**

**Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE**

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 40 Sophie ?

Monsieur Lucien BELEN : Il faut maintenant le budget prévisionnel. Tout est voté ?

Monsieur Yvon BOURREL : Non. On ne vote que le compte administratif.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, il s'agit d'une régularisation s'agissant d'événements en faveur de la jeunesse dans le cadre de l'événement Poz'Alco et de la soirée Wake Up avec animation DJ dont nous parlions un peu plus tôt dans la soirée. Il s'agit d'une convention de partenariat avec Groupama qui amène une subvention d'un montant de 650 euros pour accompagner ces événements. Il vous est donc proposé d'approuver le partenariat avec Groupama.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous le votons. Contre ? Abstention ? Merci.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**41. MESURES EXCEPTIONNELLES PRISES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA GRAND'RUE EN ZONE DE RENCONTRE – EXONERATION DES REDEVANCES POUR LES NOUVELLES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC :**

Rapporteur : Monsieur Laurent CAPPELLETTI

Monsieur Yvon BOURREL : Ensuite, le point 41, Laurent s'il te plaît.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Dans le cadre de sa politique de conciliation de l'économique, du sociétal et de l'environnemental, la grand rue François Mitterrand est aménagée en zone de rencontre à partir du 30 avril 2021. En effet, cet aménagement fait suite à la volonté municipale de favoriser dans la zone les modes doux de déplacement, particulièrement la circulation des piétons, de réduire la vitesse des automobilistes, de renaturer des plantations et au plan économique de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et de développer des terrasses dans la grand rue. De nouveaux commerces ont ainsi pu gagner en visibilité et ont pu renouveler, occupés par des terrasses, des étalages du domaine public. Ces nouvelles occupations ayant été discutées et co-expérimentées afin de permettre aux commerçants d'évaluer le bénéfice de leur activité. Cette co-construction co-expérimentation d'aménagement de la zone a conduit, en 2021, à une décision d'exonération de ces nouvelles occupations du domaine public. Animée par la volonté de poursuivre cette co-construction et co-expérimentation de ces nouvelles occupations de domaine public, la commune souhaite reconduire le dispositif d'exonération pour 2022. Une telle décision permettrait de réaffirmer la volonté de la commune de développer les occupations du domaine public dans la zone de rencontre et de donner aux commerçants, pour ceux qui le souhaitent, la possibilité de les pérenniser. Bien entendu, l'exonération est doublement limitée en ne concernant que l'année 2022 et en ne bénéficiant uniquement aux établissements qui ne détenaient pas d'autorisation d'exploitation du domaine public avant le 30 avril 2021. Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la décision d'exonération de la redevance 2022 pour les établissements de la grand rue occupant le domaine public et qui ne bénéficiaient pas d'une telle autorisation avant le 30 avril 2021.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Laurent. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote pour cette exonération.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Monsieur le Maire, une remarque très brève. Sur le vote, il sera favorable, ça ne peut aller que dans le bon sens. Je suis heureux d'entendre qu'il y a un dialogue avec les commerçants et les professions libérales dans la grand rue. Une nouvelle fois, je regrette juste une absence de discussion au sein de la commission, puisqu'elle se limite à la restitution des décisions.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Contre ? Abstention ? Merci. Patty, pour conclure.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

**42. REVERSEMENT DES RECETTES DE LA VENTE DES BRACELETS DE LA FETE VOTIVE 2022 AUX CLUBS TAURINS DE LA COMMUNE :**

Rapporteur : Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT : Merci, Monsieur le Maire. Donc nous revenons à notre affaire de bracelet de reversement. Comme tous les ans, nous proposons un reversement des recettes générées par la vente des bracelets Pass-Fête pour l'édition 2022 cette année aux clubs taurins de la commune. Pour reprendre ce qu'on a déjà dit tout à l'heure, dans le cadre de notre politique de soutien et de développement des traditions, la Ville reverse l'intégralité des recettes de ces bracelets car les clubs taurins participent activement à la réussite de cet événement, de cette fête votive, en proposant de nombreuses animations et en s'engageant à rendre les arènes accessibles au plus grand nombre. Pour cette année, la recette s'élève à 6 060 euros. Nous vous proposons de partager cette somme en parts égales entre les quatre clubs taurins suivants : le Trident, Lou Biou, Le Melgueil et l'École des raseteurs.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Patty, pour cette répartition. On vote. Contre ? Abstention ? Merci pour cette unanimité. Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre participation. Je vous donne rendez-vous au lundi 12 décembre pour le dernier conseil de l'année. Bonne soirée.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.**

Pierre-Martin CHAZOT : J'aurais une question pour Monsieur le directeur général des services. La délibération numéro 28, je n'ai pas eu la réponse sur le renvoi à la commission solidarité de la proposition que j'ai faite. Est-ce que vous pouvez me le confirmer et l'inscrire au compte rendu ?

Monsieur David BANK : Ce point dépend de l'agglomération. Ce que vous avez soumis, c'est en Commission à l'agglomération que vous devez le présenter.

Pierre-Martin CHAZOT : J'ai bien compris le sujet à l'agglomération, mais je profitais de cette délibération pour vous alerter sur un sujet qui est à 100 % sur la commune et c'est celui-là que je souhaite renvoyer à la commission solidarité. Est-ce que vous pouvez l'inscrire au compte rendu et le renvoyer à la Commission ?

Monsieur David BANK : Je vous conseille plutôt d'écrire à l'adjoint délégué.

Pierre-Martin CHAZOT : Mais c'est ça on a déjà travaillé sur le sujet, c'est pour ça que je vous le dis. Est-ce que vous pouvez le faire sur le compte rendu ?

Monsieur David BANK : Non, pas sur le compte rendu. Car c'est exogène au Conseil. Par contre, vous pouvez solliciter directement...

Pierre-Martin CHAZOT : La Commission est municipale, elle n'est pas à l'agglomération.

Monsieur David BANK : Le vice-président aux Solidarités, c'est l'adjoint, monsieur Pradeille.

Pierre-Martin CHAZOT : Ce n'est pas la Commission de solidarité de l'agglomération, c'est la Commission de Mauguio Carnon. C'était pour me conformer au règlement intérieur qui le renvoie à la commission. Est-ce que c'est sur la décision du maire ? C'est pour ça que je vous le demande. Donc, il faut que vous me le notifiez. À défaut, soit vous le mettez au compte rendu, soit vous me le notifiez par e-mail. Ce n'est pas ce que je vous demande, non. J'ai fait le tour.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35***

Le secrétaire de séance,  
François DALBARD



LE MAIRE  
Yvon BOURREL

